



**Conseil du 18ème arrondissement**  
**Séance du lundi 30 mai 2014**

<b>MAIRIE .....</b>	<b>4</b>
<b>CULTURE.....</b>	<b>4</b>
<b>ANIMATION LOCALE .....</b>	<b>4</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE.....</b>	<b>5</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>5</b>
<b>LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....</b>	<b>11</b>
<b>MÉMOIRE.....</b>	<b>12</b>
<b>SPORT .....</b>	<b>13</b>
<b>JEUNESSE.....</b>	<b>15</b>
<b>PETITE ENFANCE .....</b>	<b>15</b>
<b>CAISSE DES ÉCOLES.....</b>	<b>23</b>
<b>ESPACE VERT .....</b>	<b>24</b>
<b>DÉPLACEMENT.....</b>	<b>24</b>
<b>URBANISME .....</b>	<b>25</b>
<b>HABITAT .....</b>	<b>31</b>
<b>LOGEMENT .....</b>	<b>31</b>
<b>VŒUX.....</b>	<b>32</b>

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement le mardi 24 juin 2014, les membres du Conseil se sont réunis le 30 juin 2014 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Un ordre du jour complémentaire a été envoyé le vendredi 27 juin 2014

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18<sup>ème</sup> prévu à cet effet.

**Etaient présents :**

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18<sup>e</sup>, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme TRAJAN Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BOYER, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LANGLOIS, M. LISCIA, Mme LASSURE, M. LORENZINI, Mme NEYRON, M. TOUZET Conseillers d'arrondissement

**Etait absent :**

Mme EL KHOMRI

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mme ROLLAND à M. LEJOINDRE

Mme BELEM à M. BRIANT

Mme VERISSIMO à Mme MEES

Mme MARKOVIC à M. LORENZINI

Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL

Mme BOYER à M. HONORE

**Délibération n° 18.2014.115 :**

Arrivé de M. LISCIA

**Délibération n° 18.2014. 131:**

Départ de M. QUEINNEC et pouvoir à Mme DEBONNEUIL

**Délibération n° 18.2014.136 :**

Arrivé de M ; BROS

**Délibération n° 18.2014.150 :**

Arrivé de M. GUILLOT

**Délibération n° 18.2014.155 :**

Départ de M. VAILLANT et pouvoir à Mme GABELOTAUD

Mme Sarah PROUST, Adjointe au Maire, est désignée Secrétaire de séance

## **MAIRIE**

**DELIBERATION : 18.2014.107 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.107 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.108: Approbation du budget supplémentaire 2014 de l'état spécial d'arrondissement**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.108 à la majorité soit 33 voix pour dont 4 pouvoirs (EELV/PS/PC-FDG) et 8 voix ne participants au vote dont 2 pouvoirs (UMP-CI/UDI-MODEM)*

## **CULTURE**

**DELIBERATION : 18.2014.109 : Subventions (537.500 euros) avenants et convention à cinq lieux de diffusion et de soutien à la création chorégraphique. (4e, 11e, 12e, 18e et 20e)**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.109/2014.DAC.1171 à l'unanimité*

## **ANIMATION LOCALE**

**DELIBERATION : 18.2014.110 : Convention relative à l'occupation de locaux situés à la mairie du 18ème arrondissement avec le comité des fêtes et d'action sociale du 18ème arrondissement**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.110 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.111 : Subvention (3 500 euros) au titre de l'animation locale à l'association Simplon en fêtes (18e).**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.11/2014.DUCT.1012 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.112 : Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le**

**petit Ney (18e).**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.112/2014.DUCT.1031 à l'unanimité et une voix ne participant pas au vote (M. DURAND).*

## **VIE ASSOCIATIVE**

**DELIBERATION : 18.2014.113 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18e et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.113 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.114 : Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Ecole normale sociale (18e).**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.114/2014.DUCT.1030 à l'unanimité*

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

**Maya AKKARI :** Je vous fais une petite présentation de la nouvelle géographie prioritaire et de l'impact qu'elle va avoir sur nos quartiers du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été votée le 21 février 2014. Le 17 juin, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de la Politique de la Ville, a présenté les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire. Cette loi présente une nouvelle méthode à moyens constants. C'est une remise à plat de l'ensemble des dispositifs existants (CUCS, ZUS, ZRU et ZFU) et une nouvelle façon de voir le déploiement des moyens de l'Etat en soutien aux quartiers les plus défavorisés.

Il y avait, précédemment à cette loi, une série de quartiers classés en Politique de la Ville. Il va y avoir une nouvelle façon de distribuer les moyens de l'Etat sur ces quartiers. Ils ne vont plus être distribués de façon uniforme sur un quartier donné.

Nous sommes maintenant face à trois périmètres :

- un premier périmètre, le quartier prioritaire, concentrera le plus grand nombre de foyers en très grande précarité ;

- un deuxième quartier, le quartier vécu, sera défini à partir de l'impact des équipements publics et des associations sur les populations des quartiers prioritaires ;
- un troisième périmètre dit de veille active.

Cette nouvelle réforme veut la simplicité. Les dispositifs seront davantage évalués et les moyens donnés en fonction du bilan des dispositifs. Les quartiers les plus populaires seront ciblés.

En termes de méthode, il y a eu la loi puis une deuxième étape de déconcentration, avec un dialogue entre la Ville, les communes et l'Etat.

En termes de calendrier, entre juillet et septembre, une négociation avec le préfet va porter sur plus ou moins 10 % des moyens.

Les périmètres prioritaires ont été définis par la méthode des carrés de 200 m sur 200 m, dans lesquels il y a une population a minima de 1 000 habitants dont la moitié est en dessous du seuil de pauvreté, à savoir 60 % du revenu médian.

A Paris, ce calcul est soumis à une pondération. En effet, nous voyons des populations des autres territoires venir occuper nos territoires à nous. Donc, nous sommes confrontés sur l'espace public à des problématiques auxquelles ne sont pas confrontés d'autres quartiers avec les mêmes critères sociaux que les nôtres. Il y a aussi la question des grands écarts de revenus sur un même territoire. Ces critères sont pris en compte et vont être mis sur la table des négociations.

Le premier niveau de négociation avec l'Etat va porter sur une définition plus fine des quartiers prioritaires.

Le deuxième niveau de négociation va porter sur la définition des quartiers vécus. Nous allons définir ensemble – nous par notre connaissance fine des quartiers – quels sont les équipements publics et les associations que nous souhaitons voir dans ces quartiers vécus.

Nous allons négocier entre juillet et septembre. Ensuite, le décret arrêtant définitivement la liste et le périmètre des quartiers prioritaires sera pris début octobre. Au premier trimestre 2015, il y aura la signature des nouveaux contrats de ville.

Concrètement, quatre quartiers sont concernés pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement :

- la porte Montmartre voit son périmètre légèrement réduit au bénéfice du quartier Blémont qui est sur la rue du Poteau, une poche de pauvreté très dense ;
- le quartier Amiraux-Simplon, au regard de l'augmentation du revenu moyen par habitant, se reconfigure ;
- la Goutte-d'Or, où les revenus moyens par habitant ont aussi augmenté, voit ainsi certains quartiers sortir du périmètre prioritaire ;
- le quartier la Chapelle.

Dans le cadre des discussions, nous allons voir qui sera classé en vécu, en veille, etc. C'est une nouvelle façon de voir les choses. Cette réforme se fait à moyens constants. Avec M. le Maire et Mme EL KHOMRI, adjointe au Maire à la Politique de la Ville sur Paris, nous allons être très vigilants sur la définition de ces trois périmètres.

**Fadila MEHAL** : Nous sommes à une étape extrêmement importante et décisive pour la Politique de la Ville. Les conclusions du dernier contrat de ville ont montré la difficulté de desserrer les écarts malgré la bonne volonté et des moyens assez considérables.

Le calendrier est extrêmement serré dans l'identification des différents quartiers. Les moyens prioritaires seront certainement concentrés dans les quartiers prioritaires même si vous dites que ce sera à moyens constants.

J'aimerais que les élus de l'opposition soient associés pas simplement sur la définition du périmètre mais aussi sur les grands axes d'intervention de ce contrat. Je souhaite qu'une commission se mette en place pour permettre de trouver des consensus pour que ce contrat, très attendu par les populations, puisse être l'incarnation de la représentation de cet Arrondissement sur des enjeux que nous partageons tous.

**Danièle PREMEL** : La nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville de Paris, et notamment sur le 18<sup>ème</sup>, doit nous questionner à deux niveaux si nous voulons faire un véritable outil de promotion et de changement de nos quartiers.

Un premier niveau, c'est celui d'un questionnement lié à ses fondamentaux. La Politique de la Ville fondée sur la discrimination positive est une politique qui reconnaît que l'intervention publique, dont l'objectif est l'égalité des territoires, passe par un effort particulier ciblé sur certains quartiers.

Cette politique repose sur trois socles :

- une politique fondée sur une territorialisation et la proximité ;
- une politique publique qui relève d'une administration de mission, entendue comme une administration adaptée à un problème, à un temps, à un lieu et qui n'attend pas l'initiative mais la sollicite (en cela, l'administration de mission se différencie de l'administration de gestion) ;
- une politique républicaine qui repose sur l'implication et la mobilisation des habitants comme sujets et acteurs dans le processus du changement et du développement social local.

Le deuxième niveau, c'est celui d'un questionnement lié au rapport de cette politique avec le droit commun. Le financement des actions Politique de la Ville doit être considéré dans le temps comme exceptionnel et non systématiquement reconductible. Le relais doit progressivement être pris par des financements de droit commun dans le cadre des politiques de l'Etat et des collectivités territoriales. La Politique de la Ville doit se garder la possibilité d'initier, de soutenir, de financer des actions nouvelles et/ou expérimentales et surtout d'innover.

Sur Paris jusqu'à présent, la Politique de la Ville était portée par la DPVI, service qui fonctionnait sous mode de projets, initiant, impulsant des projets transversaux de l'habitat à la prévention, de la

santé à la réussite éducative, de la culture au renouvellement urbain, de l'emploi au lien social et au sport. Dorénavant, la Politique de la Ville sera intégrée à la direction des usagers, des citoyens et des territoires (DUCT). Ce rattachement signifie-t-il que la Politique de la Ville s'orienterait davantage vers de la médiation locale et s'éloignerait d'une intervention qui vise à peser sur les mécanismes même de l'exclusion et de la fragilisation en processus ?

Pour le Groupe communiste – Front de gauche, l'orientation de la Politique de la Ville repose sur plusieurs impératifs. Pour le 18<sup>ème</sup>, l'application du critère de revenu médian, retenu par la nouvelle géographie prioritaire, réduit certains quartiers et amène aussi le quartier de Chapelle sud à ne plus être un quartier prioritaire.

Par contre, il y a d'autres quartiers avec des niveaux très importants de difficultés. Si nous reconnaissons que la précarité, la pauvreté et l'exclusion ne sont pas réductibles au revenu, il faudra bien nous pencher sur la situation de ces quartiers, notamment en réfléchissant à une période de sortie dans le temps et en étudiant d'une manière fine les relais de droit commun.

Il nous faut être conscients que le retrait de la géographie prioritaire pour ces quartiers n'est pas qu'un changement de label mais peut préfigurer la suppression de financements et de subventions à des associations ou des structures que la puissance publique a sollicité, souvent poussé et qui, pour répondre à cet appel, ont créé des emplois et développé des projets. Comment gérer cette situation et penser à un réel désengagement progressif par le relais du droit commun ? Tel est le défi qui se pose à nous.

Cette nouvelle géographie doit être à financement constant et ne peut pas être le prétexte de diminution globale de crédits pour cette politique. Il faut éviter le saupoudrage et s'engager, dès le début du nouveau contrat, sur des objectifs précis, un suivi des actions, une évaluation des opérations et la perspective de relais à terme du droit commun si une action doit être pérennisée à plus de trois ans.

L'emploi et l'insertion par l'activité économique doivent rester prioritaires, d'autant plus qu'au même moment se met en place la réforme de l'IAE. Il s'agit avant tout pour nos quartiers de faciliter et de permettre l'accès au monde de l'économie aux personnes qui en sont le plus écartées.

La perspective de la métropole ne fait que renforcer nos craintes sur le risque d'accentuer l'éloignement, pour ne pas dire l'abandon de certaines dimensions de la Politique de la Ville (la proximité, l'identité territoriale et la démocratie à une échelle d'une gestion locale). L'éloignement des décisions, des interlocuteurs ou des référents institutionnels ne doit pas être un frein objectif au développement de la Politique de la Ville et à l'engagement des citoyens à co-construire un avenir partagé.

Ce sera au regard de ces exigences que nous analyserons les nouvelles orientations Politique de la Ville. Le Groupe communiste – Front de gauche sera vigilant, exigeant tout au long du nouveau contrat pour que la Politique de la Ville continue à répondre au développement des quartiers et à la promotion collective des populations dans un processus de mobilisation des services publics, d'une démocratie qui reconnaît aux populations toute leur place.



**Eric LEJOINDRE** : La discussion sur les orientations de la Politique de la Ville est une discussion parisienne. Nous sommes particulièrement concernés dans le 18<sup>ème</sup> parce que nous avons des quartiers qui ont besoin de cette politique. Comme le disait souvent mon prédécesseur, beaucoup critiquent la Politique de la Ville parce qu'elle aurait eu des résultats insuffisants. Toutefois, où en serions-nous si elle n'avait pas été là ? Je me réjouis de voir que certains quartiers ont changé et que cela permette une sortie de ce type de dispositif.

Pour autant, dans les cartes diffusées à ce stade, il reste du travail à faire pour ce qui concerne le 18<sup>ème</sup> sur un certain nombre de quartiers. Nous allons faire ce travail avec Mme EL KHOMRI. Je ne doute pas qu'au niveau parisien, il y aura une discussion sur les modalités pour faire en sorte que nous soyons le plus efficace possible.

Le plus positif, c'est que nous fonctionnerons à moyens constants. Une réflexion aura lieu dans tout Paris entre les quartiers pour savoir comment allouer ces moyens. C'est ce qui va nous occuper d'ici le mois de septembre et peut-être au-delà.

En tout état de cause, nous suivrons de très près Mme AKKARI et Mme KHOMRI pour faire en sorte que nous bénéficions de cette politique. Nous pourrions même améliorer puisque sur un certain nombre de quartiers pointés par la nouvelle géographie, notre action n'était peut-être pas non plus à la hauteur. Donc, cela nous invite à nous réinterroger et à réinterroger la carte des quartiers en difficulté du 18<sup>ème</sup>. C'est une très belle opportunité.

**DELIBERATION : 18.2014.115: Subvention (35.000 euros) à l'association Salle Saint Bruno**

**dans le cadre de son action dans le quartier Politique de la ville de la Goutte d'Or (18e).**

**Eric LEJOINDRE** : M. BROSSAT, Mme MEES, Mme TRAJAN, Mme BOUYGUES et M. BOURNAZEL ne participent pas au vote, étant membres du conseil d'administration.

**Maya AKKARI** : L'association Salle Saint-Bruno organise la fête de la Goutte-d'Or. Cette délibération concerne également une convention triennale.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.115/2014.DAC.1255 à l'unanimité et 7 voix ne participants pas au vote dont 2 pouvoirs (M. BROSSAT, Mme MEES, Mme TRAJAN, Mme BOUYGUES, M. BOURNAZEL)*

**DELIBERATION : 18.2014.116 : Subventions (9.500 euros) à 5 associations au titre de**

**l'intégration.**

**Maya AKKARI** : Il est proposé une subvention de 2 k€ à la compagnie Résonances sur une enveloppe globale de 9 500 € au niveau parisien.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.116/2014.DPVI.1028 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.117: Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association**

**Ayyem Zamen (20e).**

**Maya AKKARI** : Cette subvention de fonctionnement de 70 k€ bénéficie à l'association Ayyem Zamen qui gère deux cafés, un dans le 20<sup>ème</sup> et le café social Dejean dans le 18<sup>ème</sup>.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.117/2014.DPVI.1031 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.118 : Subvention (15 500 euros) à huit associations .Seconde enveloppe. Quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers(18e)**

**Maya AKKARI** : La DPVI organise cette subvention en trois enveloppes. La première étant déjà votée, cette délibération concerne la seconde enveloppe.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.118/2014.DPVI.1048 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.119 : Subventions (16 500 euros) à 4 associations .Deuxième enveloppe. Quartier de la Goutte d'Or (18e).**

**Maya AKKARI** : Il s'agit également d'une deuxième enveloppe pour quatre associations du quartier de la Goutte-d'Or.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.119/2014.DPVI.1049 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.120 : Subventions (50 000 euros) à 17 associations .Seconde enveloppe. Porte Montmartre Clignancourt (18e).**

**Maya AKKARI** : Il s'agit aussi d'une seconde enveloppe pour dix-sept associations de la porte Clignancourt.

**DELIBERATION : 18.2014.121 : Subventions (22 000 euros) à 10 associations. Deuxième enveloppe pour 2014 Quartier Amiraux Simplon (18e).**

**Maya AKKARI** : C'est une deuxième enveloppe pour dix associations du quartier Amiraux-Simplon.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.121/2014.DPVI.1054 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.122 : Subvention (5.000 euros) à 2 associations de jeunesse et**

## **avenant à convention avec 1 association de jeunesse (18e)**

**Maya AKKARI** : Il s'agit d'une enveloppe de 5 k€ pour deux associations dont 4 k€ pour Art-exprim (18<sup>ème</sup>).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.122/2014.DJS.262 à l'unanimité*

## **DELIBERATION : 18.2014.123 : Subvention d'investissement à l'association Vergers**

### **Urbains (18Ch)**

**Maya AKKARI** : Au titre de la DPVI, une subvention d'investissement de 6 150 € est proposée pour l'association Vergers urbains pour le projet ECOPAD qui concerne l'esplanade Nathalie-Sarraute.

**Philippe DURAND** : Le projet ECOPAD est un projet de végétalisation, à partir de palettes récupérées sur les marchés, sur une partie de l'esplanade Nathalie-Sarraute juste après la bibliothèque. L'opération a commencé dans le cadre des ateliers de l'agriculture urbaine qui ont lieu cette semaine à l'Auberge de jeunesse sur la ZAC Pajol et va continuer tout l'été.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.120/2014./DPVI.1053 à l'unanimité et 1 voix ne participants pas au vote (M. DURAND).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.123/2014.DPVI.1052 à l'unanimité*

## **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

### **DELIBERATION : 18.2014.124 : Subventions (8.500 euros) à trois associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.**

**Nadine MEZENCE** : Une première subvention concerne l'association Paris Macadam dans le quartier Goutte-d'Or. Très connue, cette association renforce les luttes contre les discriminations. Ses actions se déclinent en trois volets : l'égalité de traitement, égalité des chances et changement des représentations. C'est une subvention d'un montant de 4 k€.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.124/2014.DPVI.1056 à l'unanimité*

### **DELIBERATION : 18.2014.125 : Subvention à 4 associations au titre de la lutte contre les discriminations et des droits de l'Homme**

**Nadine MEZENCE** : Cela concerne Capoeira Viola dans le quartier La Chapelle. Cette association a pour but de créer des conditions favorables au développement de la pratique artistique en général, de l'art chorégraphique et de la capoeira en particulier entre autres à travers des spectacles vivants avec une lutte, avec entre autre l'éducation contre le racisme. C'est une subvention d'un montant de

3 500 €.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.125/2014.DPVI.1059 à l'unanimité*

## MÉMOIRE

**DELIBERATION : 18.2014.126 : Subventions (16.694 euros) à 14 Associations d'Anciens**

**combattants et Comités du Souvenir localisés dans les arrondissements**

**Catherine LASSURE** : Il s'agit de subventions à quatorze associations d'anciens combattants et comités du souvenir à Paris dans les arrondissements dont 850 € pour l'UFAC (18<sup>ème</sup>).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.126/2014.DAC.1185 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.127 : Plaque en hommage au Pasteur Joussellin 127 rue**

**Marcadet (18e).**

**Catherine LASSURE** : C'est une très bonne nouvelle. Ce projet est en cours depuis un bout de temps. Il s'agit d'une plaque commémorative à la mémoire du pasteur Jean JOUSSELLIN, 127, rue Marcadet.

Jean JOUSSELLIN, né le 2 novembre 1903, pasteur protestant qui s'est occupé d'œuvres sociales, est surtout connu comme Juste parmi les nations. En été 1942, la communauté protestante de Paris a fait appel à lui pour prendre la direction de la Maison verte. Il va organiser des activités éducatives pour les jeunes dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Ensuite, il prend très vite conscience de la difficulté – le mot est faible – dans laquelle se trouve les juifs du quartier. Il va décider de permettre à leurs enfants de participer aux activités du centre.

En septembre 1942, Jean JOUSSELLIN est nommé pasteur à la Maison verte de Paris dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Il va donner asile à des dizaines d'enfants juifs à Cappy dans l'Oise. Grâce à ses contacts dans la Résistance, le pasteur est informé des rafles en préparation. Il va mettre sur pied le conseil des colonies de vacances protestantes de façon à obtenir les autorisations nécessaires et des allocations de nourriture. Il va surtout faire admettre les enfants juifs dans des établissements scolaires de Verberie dans l'Oise. A la Libération, il va rentrer dans la capitale avec les enfants qui retourneront dans leurs familles. Il a permis le sauvetage de 85 enfants juifs cachés au château de Cappy. En 1980, le titre de Juste parmi les nations lui a été décerné.

Il est donc proposé d'apposer une plaque commémorative à la mémoire du pasteur Jean JOUSSELLIN 127, rue Marcadet à Paris 18<sup>ème</sup> dont le texte est le suivant :

« Jean JOUSSELLIN (1903-1980), Juste parmi les nations, pasteur à la Maison verte, a sauvé la vie de 85 enfants juifs qu'il a mis à l'abri entre 1942 et 1944 au château de Cappy avec l'aide des chefs et cheftaines Eclaireurs de France. »

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous allons évidemment voter cette délibération. J'insiste sur la transmission de la mémoire. Je viens d'une région de Tulle où un hommage a été rendu aux 99 pendus de Tulle le 9 juin. Le travail que Noël VEG avait fait, notamment avec les écoles et le collège du 18<sup>ème</sup>, restera dans la mémoire de beaucoup d'enfants qui depuis ont un peu grandi.

J'insiste sur cette transmission du devoir de mémoire parce les choses sont moins évidentes qu'elles n'y paraissent. Un homme politique il y a quelques semaines, parlant d'un chanteur connu, a parlé de fournée. Les élus de la République ne peuvent pas accepter cela. Le devoir de mémoire doit toujours être rappelé. C'est l'honneur de ce Conseil que de voter cette délibération à l'unanimité et de rappeler à chacun qu'il y a eu des hommes et des femmes, quelle que soit leur confession, qui ont été courageux, qui ont sauvé des enfants, qui ont été l'honneur de la France.

**Sandrine MEES** : Nous nous associons à l'hommage rendu par cette plaque au pasteur JOUSSELLIN, d'autant plus qu'il y a eu récemment la fête des 140 ans de la Maison verte. Sa veuve, Mme JOUSSELIN, est venue et a pu rendre un témoignage tout à fait poignant de l'expérience de son mari.

La Maison verte a continué, et continue, après la guerre ses manifestations de solidarité, notamment envers les prisonniers politiques et les victimes des dictatures d'Amérique latine. C'est à la fois une tradition de cet établissement et aussi une grandeur d'âme de la part du pasteur JOUSSELLIN.

**Eric LEJOINDRE** : Merci pour cette unanimité dont je ne doutais pas, s'agissant d'une plaque plus que légitime. Le travail que fait la Mairie pour la mémoire doit continuer, d'autant plus qu'une nouvelle génération arrive. C'est pourquoi nous allons poursuivre les commémorations et les recherches historiques pour trouver des lieux sur lesquels peut être apposé ce type de plaque. C'est à chaque fois une bonne occasion de rappeler l'essentiel de ce qui nous unit.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.127/2014.DAC.1006 à l'unanimité*

## **SPORT**

**DELIBERATION : 18.2014.128 : Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association**

**Olympique Montmartre Sports (18e)**

**Evelyne DAMS** : L'Olympique Montmartre sports (OMS) est un club de football créé en 1956. Affilié à la Fédération française de football, il compte 250 licenciés et 12 équipes amateurs qui évoluent en compétition dans le district de Seine-Saint-Denis.

Le club a un rôle important sur le plan local, notamment auprès des jeunes de la porte Montmartre, avec un travail non seulement sportif mais aussi éducatif et social. L'association concentre ses efforts sur la formation des jeunes avec une école de football mixte accessible à partir de six ans.

Cette subvention est proposée dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.128/2014.DJS.103 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.129 : Subvention (42.000 euros) et convention à l'association**

**Paris Basket 18 (18e)**

**Eric LEJOINDRE** : C'est un des plus beaux clubs du 18<sup>ème</sup>. Paris basket 18 a été reçu à l'Hôtel de Ville par la Maire de Paris pour célébrer les victoires de cette équipe féminine liée au collègue Gérard-Philippe. C'est formidable d'avoir d'aussi beaux résultats. C'est plus formidable encore de l'avoir dans des équipes de sport féminines qui ne sont pas si nombreuses. Cela a le mérite d'être salué. Nous vous proposons d'accorder cette subvention fort légitime.

**Evelyne DAMS** : Je représentais la Municipalité à l'Hôtel de Ville le 23 juin dernier. L'équipe minime (moins de 15 ans) a été reçue à l'Hôtel de Ville par Anne HIDALGO et son adjoint au sport Jean-François MARTINS. C'était un vrai plaisir de voir ces gamines profiter pleinement de leur succès.

C'est une équipe qui n'a pas seulement d'excellents résultats sportifs mais aussi d'excellents résultats scolaires puisque c'est l'esprit du club. C'est un club de basket féminin créé en 2001, orienté vers le haut niveau et qui compte 101 licenciés et 8 équipes en championnat.

L'objectif de l'association est de favoriser l'intégration sociale des jeunes filles du 18<sup>ème</sup> par le sport dans le nord-est de l'Arrondissement. Elles sont suivies également par la section sportive du collège Gérard-Philippe, l'équivalent de l'ancienne section sport – études.

Il est proposé une subvention de 42 k€ dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs, convention renouvelée chaque année depuis 2004.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.129/2014.DJS.106 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.130 : Subventions (42.400 euros) à des associations locales (18e)**

**Evelyne DAMS** : Il est proposé des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2014 à quinze associations pour des valeurs unitaires inférieures ou égales à 10 000 €. Leur détermination tient compte des critères d'attribution additionnels tels que fixés par le Conseil de Paris en février 2009 : la pratique sportive féminine, le sport des personnes fragilisées (handicap ou seniors), les jeunes enfants, les actions à visée sociale et les quartiers Politique de la Ville. De plus, un critère pondérateur a été introduit pour les associations dont la trésorerie est importante.

Les quinze associations correspondant à ces critères comprennent sept associations liées à des établissements scolaires, une association de gymnastique, une association de jeu d'échecs, trois associations d'activités aquatiques et trois associations multisports.

Les montants varient de 300 € à 7 k€, le montant moyen de 2 800 €, pour un total de 42 k€.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.130/2014.DJS.18 à l'unanimité*

## **JEUNESSE**

**DELIBERATION : 18.2014.131 : Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association**

**Espoir 18 (18e)**

**Cédric DAWNY** : Comme pour la dernière fois, beaucoup de thématiques sont afférentes à la question de la jeunesse. Je vais parler de sport et de la délibération à Espoir 18 et du renouvellement de la convention d'objectif entre la Ville et l'association. Il s'agit d'une subvention de 27 k€, laquelle ne couvre que 20 % des besoins en domaine de sport de l'association.

C'est une association qui a un but de socialisation et d'insertion des jeunes âgés entre 6 et 25 ans à travers des activités culturelles, artistiques et sportives. Ses objectifs s'inscrivent totalement dans la démarche de l'éducation populaire, avec une simple consommation de loisirs puisque les jeunes à la fois participent aux actions menées et également pour pouvoir les faire grandir. A ce titre, le sport est un véritable lieu de socialisation et d'insertion.

L'association propose plusieurs activités sportives autour de trois pôles : découvertes sportives, éducation par le sport et promotion des pratiques sportives au féminin. Il s'agit essentiellement autour de cette convention de football. L'association souhaiterait que la convention puisse être étendue aux multisports et au basket.

Pour information, c'est 440 adhérents durant l'année pendant la période des petites vacances de 230 et 90 en période estivale. Le nombre de jeunes accueillis peut facilement doubler voire tripler. A ce titre, ils sont vainqueurs d'un certain nombre de challenges : vainqueurs de la coupe départementale et vainqueurs du challenge du printemps dernier.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.131/2014.DJS.107 à l'unanimité*

## **PETITE ENFANCE**

**DELIBERATION : 18.2014.132: Subvention (108.677 euros) et avenant n° 1 avec l'association**

**Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).**

**Violaine TRAJAN** : Ce sont des associations qu'on connaît bien, qui font fonctionner des crèches ou des multi-accueils, je vais commencer avec l'association Les Ateliers pour les petits qui, avec ces 108 677 € pourra faire continuer de fonctionner la halte-garderie située rue Durantin dont la capacité d'accueil est de 34 places.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.132/2014.DFPE.1083 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.133 : Subvention (171.011 euros) et avenant n°1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Chapelle (18e).**

**Violaine TRAJAN :** C'est un multi-accueil sis boulevard de la Chapelle dont la capacité est de 25 places. Elle a besoin de 171 011 € pour le fonctionnement de cet établissement.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.133/2014.DFPE.1085 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.134 : Subvention (125.509 euros) et avenant N° 1 avec**

**l'association Mowgli (10e) pour la crèche collective dénommée Pajol (18e).**

**Violaine TRAJAN :** L'association Mowgli gère une crèche en appartement, une crèche de 28 places et, pour cela, a besoin de 125 509 € pour continuer d'accueillir les enfants.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.134/2014.DFPE.1091 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.135 : Subvention (101.885 euros) et avenant n° 1 avec**

**l'association L'Araignée Gentille (18e) pour sa halte-garderie.**

**Violaine TRAJAN :** L'Araignée gentille est dans le 18<sup>ème</sup> depuis les années 80 ; elle gère un établissement de 44 places pour lesquelles elle a besoin de 101 885 €.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.135/2014.DFPE.1092 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.136 : Subvention (153.391 euros) et avenant N°1 avec**

**l'association Gan Menahem pour sa crèche collective Lea Frankforter (18e)**

**Violaine TRAJAN :** L'association Gan Menahem gère deux établissements dans le 18<sup>ème</sup> : une crèche collective de 100 places et un jardin d'enfants de 80 places.

L'association Gan Menahem est située rue Tristan-Tzara dans le quartier Chapelle nord. Depuis plusieurs années, on leur rend visite, on débat avec eux. Il y a un partenariat très dynamique et positif. Ce sont des crèches dites confessionnelles. Cela étant, depuis plusieurs années maintenant, on leur demande de s'ouvrir de plus en plus au quartier. Pour cela, elle participe aux commissions d'attribution de places en crèche. Je leur ai demandé de réserver plusieurs places – ce qu'on ne demande pas aux autres crèches associatives – pour les enfants inscrits à la Mairie du 18<sup>ème</sup> de sorte



que tous les enfants puissent avoir accès à cet établissement sachant qu'il est contrôlé par les services de la DFPE. Quand je dis contrôlé c'est évidemment le fonctionnement en totalité mais aussi les finances et le projet pédagogique qui est neutre.

Depuis quelques années, un observatoire de la laïcité est mis en place à la Ville de Paris. Cet observatoire a fait des remarques prises en compte dans les avenants qui lient les associations avec la Ville leur demandant une neutralité – pas de signes distinctifs – mais aussi un traitement égal de l'accueil des filles et des garçons, pour qu'on s'adresse à tous.

Je suis satisfaite du partenariat engagé avec cette association. Mme HARROCH est très dynamique et très volontaire pour ouvrir ses portes. Grâce à nos échanges, elle peut maintenant aussi emmener des enfants à la Bibliothèque municipale du quartier. Chaque année, elle réserve pour la Mairie une dizaine de places pour des enfants inscrits dans nos fichiers au service enfance. Elle a joué le jeu, encore une fois, avant les commissions d'attribution du fin mai - début juin. D'année en année, on mène toujours ce travail, il y a plus de 10 % d'enfants accueillis dans ces deux établissements.

Le 18<sup>ème</sup> est plutôt donné en exemple sur l'ouverture par L'Observatoire de la laïcité sachant que, en effet, les enfants accueillis paient le plus petit tarif pour les crèches donc un gros travail social est mené par l'établissement de l'association.

En conclusion, il faut retenir que depuis que l'on mène ce travail, on voit rentrer la laïcité dans ces établissements. Je suis déjà allée avec M. JULIEN à plusieurs reprises rencontrer les équipes. Je suis même allée un vendredi après-midi pour vérifier que c'était bien ouvert et j'ai pu constater que ça l'était. Ce sont des établissements contrôlés par les services de la Ville qui permettent de s'ouvrir un peu plus au quartier, et qui font l'effort d'accueillir des familles aux petits revenus.

**Gérald BRIANT** : Hélas, on se retrouve encore avec une subvention d'une crèche confessionnelle, assumée en tant que telle par la Municipalité et avec peu de résultats. Au-delà de tout ce que vous venez de dire, le chiffre clé c'est 10 % de non-confessionnels, à ce titre donc c'est un constat d'échec. Au bout de six ans, pour moi qui ai fait les six de mandature précédente, on s'aperçoit que la politique de la main tendue a échoué parce que gagner une unité par ci par là, c'est une équipe et une direction de la crèche qui arrivent à jouer la montre et continuent à le faire sans sanction.

J'entends bien l'argument de dire : on fait des efforts d'une année sur une autre, voire sur deux années. Quand dans la durée manifestation, il y a un frein, je considère qu'il faut réaffirmer le droit et qu'on est dans le cadre de l'argent public. Ce qu'on avait voulu, ce pour quoi on s'était battu n'a pas été entendu, donc il faut le dire un peu plus fort. Ainsi, le groupe communiste - front de gauche votera contre cette subvention.

**Pascal JULIEN** : Vérifier si l'accueil des enfants s'effectue sans distinction d'origine sociale, ethnique ou d'appartenance religieuse pose des difficultés réelles. C'est dans la synthèse du rapport d'inspection de la Ville de Paris d'avril 2013 qui a inspecté dix établissements d'accueil de jeunes enfants gérés par des associations à invocation religieuse.

Mme TRAJAN a rappelé l'histoire et des débats qu'on a eus ici, en tout cas moi depuis 2001. Les écologistes ont longtemps voté contre parce que, de toute évidence, la laïcité n'était pas respectée dans cet établissement plus qu'à caractère communautaire. La convention note qu'il est à caractère communautaire, mais entre communautaire et communautarisme, il y a une limite qui n'est facile à vérifier et le sujet est extrêmement délicat. On en a conscience ; j'en parle souvent avec le rabbin PEVZNER qui dirige cet établissement, avec lequel encore ce matin, j'ai eu une conversation très amicale et qui sait exactement ce que je vais dire ici.

Les choses vont mieux, d'abord, au plan financier. Un autre rapport d'inspection en 2006 a fait relever dans cette association des choses absolument hallucinantes : 1 millions d'euros d'URSSAF non payés, cavalerie de trésorerie sur plusieurs associations... Cela n'empêchait pas cette association de continuer de se voir verser plusieurs centaines de milliers d'euros de subventions votées dans ce Conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris alors que d'autres associations sont titillées parce qu'une petite chose ne va pas dans les comptes. Il y a avait quelque chose de révoltant dans les deux poids de mesure. C'est du passé. On n'oublie rien mais enfin les choses ont changé. La situation financière est saine et, au plan matériel, quand on visite l'établissement, il n'y a rien à redire, c'est impeccable.

La seule difficulté qui persiste un peu est celui de l'ouverture. Il y a eu, là aussi, grâce aux débats existant depuis 2008, aux votes contre qui ont posé le problème (un vote contre est très positif pour faire évoluer les choses ; si tout le monde avait voté pour, il n'y aura pas eu de débats et il ne s'est rien passé). C'est d'ailleurs à partir de ce moment que j'ai commencé à avoir des relations amicales avec le rabbin PEVZNER, puis le personnel, Mme HARROCH, la directrice... Le résultat a été dit par Mme TRAJAN. Je n'ai rien à en retirer.

Ainsi le groupe des écologistes, comme il le fait depuis deux ans qu'il y a eu ce début d'évolution, s'abstiendra. Je ne suis pas sûr que cette abstention continue l'année prochaine. Laissons du temps au temps, mais au bout d'un moment, je pourrais reprendre l'argument donné par M. BRIANT : si effectivement il n'y a pas plus d'évolution au bout d'un, deux, trois ans peut-être qu'il faudra reconsidérer notre position et revenir au vote contre. Mais il faut encourager les choses.

J'ai appris, cher M. NEYRENEUF – j'avais demandé à en être informé de manière officielle mais je ne le suis toujours pas – que la crèche Evangile allait être restructurée, qu'on allait construire en hauteur dessus, qu'on allait densifier cet endroit. Faisant part de cette rumeur au rabbin pour savoir si lui avait des informations que moi je n'ai pas, il m'a dit non. Si cette rumeur se confirmait, ça voudrait dire que la crèche Evangile fermerait pendant quelques temps. Je lui demande alors s'il accepterait un transfert d'enfants de l'école Evangile vers leur établissement, ce qu'il répondait par l'affirmatif. M. BRIANT, je n'ai aucune raison de douter de la parole du rabbin. C'est pour ça qu'on s'abstient et j'espère qu'on va continuer à s'ouvrir ; participation aux commissions, ouverture le vendredi après-midi, partenariat avec la crèche Evangile, avec la bibliothèque du quartier, tout cela est très positif.

Vu les sommes considérées, c'est tout de même une crèche rassemblant 20 % des enfants examinés par le rapport d'inspection. C'est l'association de très loin la plus subventionnée du secteur Evangile. C'est un sujet lourd et difficile.

Au fond, de quoi souffre-t-elle ? Il y a deux associations : jardin d'enfants et crèche, enclavés dans la cité Sinaï lequel abrite tout un tas d'institutions à la fois typiquement religieuses, du collège, du lycée, de l'université... La façon même géographique dont cela se présente, c'est une religiosité clairement affichée. On a dans cet énorme immeuble une enclave de laïcité, pour y accéder, même physiquement, il faut passer par un espace extrêmement religieux. Cela contribue peut-être à expliquer pourquoi l'ouverture reste modeste.

Sur L'Observatoire de la laïcité, leur délibération ne dit pas grand-chose. Il fixe une dizaine de principes à respecter mais ne dit pas s'ils sont respectés dans la crèche en question. Je trouve d'ailleurs étonnant que cet observatoire n'est pas allé enquêter. Donc, on a encore des doutes légitimes. C'est une abstention ; je l'ai dit au rabbin, qui était très réservé il y a trois ans, un petit peu moins aujourd'hui ; pourquoi pas un vote positif un jour. Cela ne tient qu'à l'association dont nous n'avons jamais voulu la fermeture, tout au contraire.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** On a eu ce débat à plusieurs reprises, je ne vais pas revenir sur nos arguments mais nous allons voter pour ces deux délibérations en inversant la réflexion. Si nous faisons comme le front de gauche ou les verts et ne votons pas pour, il n'y a pas de subventions et s'il n'y en a pas, que deviennent les familles et les enfants ? A un moment donné, il faut voter dans l'intérêt général parce que le but, c'est bien que ça fonctionne. Après, il appartient aux élus d'avoir des demandes ; elles peuvent être légitimes.

Je suis aussi allé rencontrer l'équipe et discuté avec le rabbin PEVZNER. On peut lui faire un certain nombre de remarques, il n'y est pas insensible. C'est un homme de dialogue, qui peut faire primer l'intérêt général. On peut dire que des familles y passent, confessionnelles ou non confessionnelles, sont contentes du service rendu pour toute la collectivité et pour toutes les familles. C'est la raison pour laquelle nous voterons ces deux subventions.

**M. VAILLANT :** Comme on est un nouveau Conseil dans une nouvelle mandature, il n'est pas inutile de faire quelques rappels pour que les enjeux soient bien fixés.

Ce groupe existait rue Pajol et c'est dans le cadre d'une restructuration autorisée par la Mairie de Paris dans les années 77-80 que ce complexe a été construit, agréé par le Gouvernement de l'époque. Après, il y a eu un certain nombre de questions et quand je suis devenu Maire en 1995, le débat était au sein même de mon groupe. Mais fermer ce type d'établissement veut dire des enfants qui en sont exclus et des enfants qui vont où. D'une part, on n'avait pas fait tous les progrès qu'on a faits depuis dans le cadre d'une politique pour la Petite enfance. Puis, par ailleurs, on sait que des parents ne mettraient pas leur enfant dans une crèche, ou une structure municipale ou associative non confessionnelle.

Cela m'a conduit depuis 1995 à toujours voter mais avec les interrogations et pressions. On a même demandé une inspection ; c'était légitime que des élus posent des questions et des progrès pouvaient être retenus. Il le fallait parce qu'il est vrai que les conditions n'étaient pas réunies. On vient d'une période où il y avait deux rabbins : le père et le fils. Il y a une évolution depuis que le fils, nettement moins traditionaliste que pouvait l'être le père qui avait ses qualités, a repris. J'ai bien connu le rabbin PEVZNER père.

Un principe a toujours été respecté, c'est que le taux de subventionnement par enfant n'est pas plus fort dans cette crèche que dans toutes les autres structures, crèches associatives ou publiques. C'est un premier élément, il n'y a pas un privilège offert là.

Deuxièmement, la laïcité. On ne va pas en refaire un débat, c'est partagé logiquement, c'est la capacité à partir du compromis trouvé que les religions puissent s'effectuer normalement dans le cadre des lois de la République. Moi, je ne dis pas le mot tolérance mais les religions sont respectées pour ce qu'elles sont à partir du moment où elles respectent les lois de la République. La laïcité n'est pas une chose qui rentre et qui sort ; c'est une valeur à laquelle personnellement je suis très attachée et je ne doute pas que ce soit partagé ici.

La France ne remet pas en cause la question de l'éducation confessionnelle. M. JULIEN l'a dit, il y a d'autres établissements confessionnels, où la confession est là depuis longtemps et personne n'envisage qu'elle y sorte ou que la collectivité publique ne les subventionne pas. C'est la place de l'enfant qui compte. Je l'ai toujours dit des progrès ont été enregistrés, tout le monde l'a reconnu. On peut aller encore plus loin mais du travail a été fait sous la pression des uns et des autres, notamment de la Municipalité et Mme TRAJAN y a pris sa part.

Enfin, il y a la petite restriction sur le vendredi. Je voudrais être sûr qu'on doive simplement à la direction de ces établissements les faits qu'il y a une faible fréquentation et qu'ils sont fermés. Si c'était ouvert, y aurait-il des parents notamment ceux des 90 % de la confession citée qui fréquenteraient le vendredi après-midi ? Il faut se poser cette question. Ouvrir une crèche pour le plaisir, personne n'envoient les enfants, ça peut interpeller la direction.

Ainsi, je ne vais pas changer mon vote, d'ailleurs le Maire ne le propose pas. Il faut continuer à faire pression, à obtenir une amélioration mais dans le cadre d'un compromis entre des gens qui pratiquent une religion et la Ville qui n'a pas à pratiquer de religion mais tient compte des faits tels qu'ils sont. Je préfère des enfants dans cette crèche, dans ce jardin d'enfants, que d'être conduits par leurs parents à être mis dans des structures non agréées, non contrôlées comme ça existe encore trop souvent. Moi, j'aime mieux qu'ils aillent dans des structures contrôlées, conventionnées.

**Eric LEJOINDRE** : Je ne réinterviendrai pas sur ce sujet mais je partage tout ce qu'ont dit Mme TRAJAN et M. VAILLANT.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.136/2014.DFPE.1212 à la majorité soit 28 voix pour dont 4 pouvoirs (PS/UMP-CI/UDI-MODEM), 7 contre dont 1 pouvoir (PC-FDG/PRG) et 8 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV)*

**DELIBERATION : 18.2014.137: Subvention (302.174 euros) et avenant N° 1 avec**

**l'association Gan Menahem pour le jardin d'enfants Sinai (18e).**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.137/2014.DFPE.1214 à la majorité soit 28 voix pour dont 4 pouvoirs (PS/UMP-CI/UDI-MODEM), 7 contre dont 1 pouvoir (PC-FDG/PRG) et 8 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV)*

**DELIBERATION : 18.2014.138 : Subventions (111.200 euros) et avenant à convention avec l'association Réseau Môm'Artre (19e) pour des actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes.**

**Violaine TRAJAN :** Môm'Artre est une association qui gère une structure sise 2, rue de la Barrière-Blanche dans le quartier Grandes-Carrières sud. Les animateurs vont chercher des enfants à la sortie des écoles primaires pour les emmener dans leur structure et leur faire faire les devoirs. Ensuite, ils leur proposent des activités de loisir et culturelles jusqu'à 20h. La cible, ce sont les familles qui ne peuvent pas aller chercher leurs enfants à partir de 4h30 et jusqu'à 18h - 18h30 et de les garder jusqu'à 20h.

Les tarifs varient de 10 centimes jusqu'à 10 € de l'heure. Nous soutenons cette structure parce que plus de 50 % des familles paient moins de 2,70 € de l'heure. Il y a une mixité sociale.

25,3 % des familles reçues dans les cinq structures à Paris sont monoparentales. Dans le 18<sup>ème</sup>, l'accueil concerne 308 parents et 201 enfants. Il y a des activités après l'école mais également le mercredi et pendant les vacances. Tout un réseau s'est constitué. Cela plaît et rend service aux familles.

Le montant de la subvention a diminué par rapport à l'année dernière. Cela a été signalé auprès du cabinet de Dominique VERSINI avec M. le Maire. Un amendement technique sera proposé au Conseil de Paris la semaine prochaine pour augmenter la subvention de 10 k€.

Je vous invite à voter cette subvention.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.138/2014.DFPE.1249 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.139 : Subvention (88.256 euros) et avenant n° 1 avec l'association Accueil Goutte d'Or pour le fonctionnement de la halte garderie La Caravelle (18e).**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.139/2014.DFPE.1251 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.140: Subvention (138.789 euros) et avenant n°1 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e).**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.140/2014.DFPE.1265 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.141 : Subvention (299.207 euros) et avenant n°1 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Lamarck (18e).**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.141/2014.DFPE.1266 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.142 : Subvention (71.843 euros) et avenant n°1 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour le jardin maternel (18e).**

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.142/2014.DFPE.1267 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.143 : Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9, rue de la Guadeloupe 18e**

**Violaine TRAJAN :** Le principe a été adopté lors du dernier Conseil. Il s'agit là d'adopter le mode de gestion qui sera une DSP. L'horaire sera plus large et il y aura la possibilité de changer la proposition d'accueil. L'accueil se fera à la fois à temps partiel et à temps plein.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.143/2014.DFPE.1285 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.144 : Subvention (3.000 euros) à l'association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement.**

**Violaine TRAJAN :** L'association anime un atelier ABC numérique en famille dans leur local qui est rue Hermel et dans le centre social Belliard dans les locaux de Solidimey. C'est donc Internet, enfants et familles et cela marche très bien.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.144/2014.DFPE.1296 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.145 : Subvention (99 592 euros) et avenant avec l'association De l'Infans à L'Enfant pour le lieu d'accueil enfants-parents La Babillo (18e).**

**Violaine TRAJAN :** Babillo est un lieu d'accueil parents-enfants ouvert depuis 2006 dans le quartier Amiraux-Simplon. Il est fréquenté par des enfants de zéro à quatre ans et leurs parents, des

auxiliaires parentaux et des assistantes maternelles.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.145/2014.DFPE.1328 à l'unanimité*

## **CAISSE DES ÉCOLES**

**DELIBERATION : 18.2014.146 : Caisse des écoles (18e)-Subvention (6 869 259 euros) pour la restauration scolaire**

**Dominique DEMANGEL :** Il s'agit de la subvention de restauration versée par la Ville à la caisse des écoles dont les modalités de versement ont été arrêtées par la réforme des subventions aux caisses des écoles, fin 2011. Le prix de revient réel du repas de 6,52 € est fondé sur la matérialité de la DSP, ce qui donne une subvention de 7 446 000 €.

Une petite correction est nécessaire puisque le nombre d'enfants qui mangeraient le mercredi à la restauration scolaire avec la mise en place de l'art avait été surestimé. On ne savait pas très bien en début d'année comment les familles allaient s'organiser. Il y a ainsi une diminution de 576 980 €, ce qui fait que la subvention versée en définitive est de 6 869 259 €.

Pour rappel, nous sommes en délégation de service public avec la société SOGERES s'agissant de la restauration scolaire. Cette délégation a été renouvelée il y a un an pour une durée de cinq ans sur la base d'un cahier des charges longuement négocié. Cela correspond à une fabrication effective de 13 500 repas quotidiens dans la cuisine centrale du 18<sup>ème</sup>, en dehors du mercredi où il y a moins de consommation avec à peu près 50 % des enfants qui fréquentent la restauration scolaire.

Nous serons très attentifs au nombre de familles qui fréquenteront la restauration le mercredi à la rentrée. Par ailleurs, la fréquentation est stable et élevée sur les dernières années, quels que soient les quartiers du 18<sup>ème</sup>.

Je vous invite à voter favorablement cette subvention.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Merci pour ces données. Avez-vous un retour sur la perception des familles et des enfants vis-à-vis de la qualité des repas servis par la SOGERES ? Qu'en est-il du bio dans le service de ces repas ?

**Eric LEJOINDRE :** On a des retours fréquents des parents et des enfants. J'ai eu l'occasion d'aller déjeuner plusieurs fois à la cantine depuis que je suis Maire. C'était tout à fait à la hauteur pour de la restauration collective. J'invite ceux qui en doutent à y aller parce que d'abord, c'est sympathique et ensuite on est souvent rassuré.

**Dominique DEMANGEL :** Plusieurs contrôles sont effectués sur le respect du cahier des charges. Il y a d'abord les contrôles quantitatifs. Le grammage fixé dans le cahier des charges est vérifié par un prestataire externe. De temps en temps, nous le faisons ensemble sur place.

Pour le qualitatif, le contrôle peut se faire de manière directe. Par ailleurs, les parents sont invités dans les commissions de restauration où ils débattent de la composition des menus, arrêtée relativement longtemps à l'avance. Nous veillons à ce qu'elle soit respectée. Nous invitons les parents qui assistent à ces commissions, mais pas seulement eux, à nous faire remonter leurs observations lorsqu'ils se rendent dans les écoles.

Le taux de bio avoisinant les 30 % a été inscrit dans le cahier des charges. Il est évalué selon les critères habituels : sur la composition des repas, c'est-à-dire le pourcentage de bio, et sur le fait par exemple que le pain est intégralement bio. Le taux de bio du 18<sup>ème</sup> arrondissement est en haut de la moyenne parisienne.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.149/2014.DASCO.1061 à l'unanimité*

## **ESPACE VERT**

**DELIBERATION : 18.2014.147 : Signature d'une convention avec l'association « Vergers**

**Urbains » mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le square Rosa**

**Luxembourg au 63 rue Riquet Paris XVIIIème, pour un usage de jardin partagé.**

**Philippe DURAND** : Il s'agit d'une convention avec l'association Vergers urbains afin de mettre une partie du jardin Rosa-Luxembourg en jardin partagé. L'objectif premier de Vergers urbains est la réimplantation d'arbres fruitiers en ville. Elle donne également des formations en jardinage et s'occupe beaucoup de végétalisation dans l'espace urbain.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.147 à l'unanimité*

## **DÉPLACEMENT**

**DELIBERATION : 18.2014.148 : Modification du terminus de la ligne 65 Porte de La**

**Chapelle (18e). Demande de subventions au STIF.**

**Félix BEPPO** : La délibération porte sur la modification du terminus de bus numéro 65 dont l'itinéraire va de la gare de Lyon à la porte de la Chapelle. Son terminus actuel est à la gare routière. Depuis la mise en service de la ligne T3 du tramway, la ligne effectue deux tourne-à-gauche en franchissant deux fois la ligne de tramway, ce qui pose un certain nombre de difficultés en termes de temps de parcours et de circulation. Le STIF a ainsi demandé à la Ville d'étudier la possibilité d'aménager un autre terminus.

Un couloir bus avec un terminus va être aménagé sur la rue de la Chapelle, au niveau de l'impasse du Gué. Il y a également la modification d'un passage piéton pour sécuriser les traversées piétonnes. Le terminus se situera plus au niveau de la nouvelle station de métro ouverte à porte de la Chapelle, donc avec une correspondance avec celle-ci.

Il y en a pour 72 k€ de travaux. Je vous prie de voter cette délibération sur laquelle il y aura des financements à hauteur de 45 % du Conseil régional d'Ile-de-France.



*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.148/2014.DVD.1060 à l'unanimité*

## **URBANISME**

**DELIBERATION : 18.2014.149: Ilot Scolaire Croisset (18e) - Mise à disposition de 20 places de parking pour le lycée Rabelais pendant la durée des travaux.**

**Michel NEYRENEUF :** Il fallait retrouver des places de stationnement qui sont actuellement occupées par les enseignants du lycée. Une convention avec la Ville, le CROUS et Paris Habitat, ainsi que la région avait été prévue pour les mettre dans la caserne Gley. Malheureusement, cette solution n'a pas pu marcher. Ceci sera possible les préfabriqués qui permettront aux élèves de pouvoir suivre les cours sur place le temps des travaux pourront être rajoutés. En attendant, une convention est passée avec le parking de la porte de Clignancourt concédé SAGS afin de réserver 20 emplacements de stationnement pour le personnel du lycée Rabelais.

Je vous invite à voter favorablement à cette délibération.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.149/2014.DU.1033 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.150 : PLU-Avis sur l'engagement d'une procédure de modification**

**Michel NEYRENEUF :** Un certain nombre de dispositions législatives régissant le contenu du PLU ont été modifiées. De ce fait, il doit être adapté au Code de l'urbanisme.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et ses décrets d'applications ont modifié le contenu sur la création d'une trame verte et d'une trame bleue qui n'existaient pas jusqu'à présent ou pas de cette façon dans le cadre du PLU actuel.

La loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement, dite loi SRU, fait passer le seuil de logements sociaux de 20 % à 25 %.

L'ordonnance du 20 février 2014 a donné au logement intermédiaire un véritable statut alternatif au logement libre et au logement social. Elle sécurise la possibilité d'inscrire dans les PLU des emplacements réservés pour du logement intermédiaire, chose qui n'existait pas jusqu'à présent.

La loi ALUR, accès au logement et urbanisme rénové, a supprimé le coefficient d'occupation des sols qui était une des choses centrales du Code de l'urbanisme. Il va falloir trouver d'autres mécanismes à insérer dans le PLU qui permettront de conserver les priorités fixées dans certains quartiers, de préserver l'habitat ou bien d'accroître la mixité fonctionnelle entre habitat, bureaux et autres. Par ailleurs, les règles de gabarit, etc. de prospect restent les mêmes.

Les nouvelles orientations fondamentales apportées par le projet d'aménagement et du développement durable devront également être intégrées dans notre PLU. Jusqu'à présent, des règles de densité empêchaient de réaliser la totalité des surfaces permises par les règles volumétriques. Une libération du potentiel supplémentaire de constructibilité est également apportée par la loi ALUR.

Enfin, un système de dérogation est prévu dans certains cas, dans certaines grandes villes, aux règles du PLU dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Une autre raison importante de modification du PLU est la nécessaire cohérence avec les autres documents de planification :

- le schéma directeur régional de la région d'Ile-de-France qui nous impacte directement dans la mesure où les logements sociaux doivent dépasser les 25 %, voire même 30 % ;
- le schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France qui revient sur la trame bleue et la trame verte ;
- le plan climat-énergie de Paris adopté en 2012 sur lequel des progrès devront être apportés ;
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux : la plupart des orientations sont présentes dans le PLU mais des progrès peuvent encore exister ;
- le plan de déplacement urbain d'Ile-de-France, dont la révision devrait être approuvée très prochainement, va apporter des modifications sur les règles de stationnement, en particulier sur les pourcentages et la place laissée à la voiture ;
- le plan local de l'habitat qui est en cours actuellement d'évaluation et qui va donner un certain nombre d'objectifs en fonction des votes au Conseil de Paris, notamment le vœu de l'exécutif présenté au Conseil de Paris le 19 et 20 mai 2014 pour donner la priorité au logement.

Pour résumer, il sera traité :

- d'abord l'accès au logement pour tous et l'équilibre territoriale des destinations ;
- deuxièmement, la protection de l'environnement : renforcement de la biodiversité, valorisation de la nature en ville, transition énergétique ;
  - troisièmement, la mobilité des habitants et la logistique urbaine ;
- quatrièmement, l'accès à l'emploi, à la connaissance et le maintien de l'activité économique ;
- cinquièmement, les projets ou opérations d'aménagement.

S'agissant particulièrement du logement, il faudra compenser la suppression du COS en réintégrant des mécanismes de pourcentage (pourcentage d'habitation, pourcentage de bureau) pour favoriser le logement à l'ouest et la mixité habitants à l'est.

Davantage de réserves devront être prévues pour le logement social ainsi que pour le logement intermédiaire. Le vœu de l'exécutif parisien s'engage sur 10 000 logements accessibles à toutes les catégories de la population par an pendant la mandature et atteindre 30 % de logements sociaux à l'horizon 2030. Le PLU sera notre boîte à outils pour les faire.

La transformation des bureaux inadaptés en logements sera étudiée. Il s'agit de bureaux obsolètes situés au cœur de Paris qui ne trouvent pas repreneurs. Seuls les bureaux créés dans les zones d'aménagement correspondent aux demandes des entreprises.

Il y aura une réflexion sur l'évolution des règles de gabarit, notamment sur les voiries de grandes largeurs, qui pourra être faite dans le respect du paysage urbain parisien et du plafond des hauteurs. Dans les modifications apportées au PLU, la question du plafond des hauteurs ne sera pas traitée, il n'y a pas de modifications.

Il nous est demandé de voter aujourd'hui le lancement de cette opération. Cela passera certainement par une exposition dans plusieurs mairies d'arrondissement, dont le 18<sup>ème</sup> j'espère, avec des réunions publiques, des réunions avec les professionnels de l'urbanisme et du logement, les professionnels aussi de l'écologie, les professionnels aussi qui font vivre les bureaux et les industries afin d'avancer et de trouver un PLU qui donne vraiment la priorité sur le logement et sur la transition énergétique. Il y aura également une enquête publique dans le courant de l'année. Tout devrait être bouclé à peu près à la fin de l'année 2015.

**Eric LEJOINDRE :** Nous allons également travailler en fonction de la façon dont le décret d'application sera pris sur la protection des commerces et la capacité que pourrait nous offrir la modification du PLU à protéger la destination d'un certain nombre de commerces. Dans les lieux où le monocommerce nous guète, il sera bien utile si les décrets sont prêts à temps que nous puissions utiliser ce nouveau moyen de protéger nos commerces de proximité.

Je veux saluer la décision de la Maire de Paris de présenter cette délibération à notre vote. Ce n'était pas une obligation mais il était indispensable que les mairies des arrondissements soient sollicitées. Nous organiserons nous-mêmes les débats qu'il faut et nous demanderons à ce que le 18<sup>ème</sup> bénéficie de l'exposition. Il est normal que les habitants de ce grand arrondissement soient aussi consultés et que tout cela se fasse dans la transparence la plus totale.

**Sandrine MEES :** Malgré les propositions d'avancée et d'adaptation au contexte actuel contenues dans cette délibération, les élus écologistes s'abstiendront. L'objectif affiché de la modification du plan local d'urbanisme est certes de permettre à la Ville de tenir ses engagements ambitieux en matière de quantité de logement social et d'aller vite. Cependant, nous craignons que cela monopolise la concertation, d'autant qu'elle sera de courte durée puisqu'elle ne sera que de trois mois, étant donné qu'il s'agit d'une modification et non pas d'une révision du plan local d'urbanisme.

En l'état actuel de la délibération, nous n'avons pas de garantie sur le maintien d'un certain nombre de principes fondateurs importants dans la perspective d'une ville durable. Une densification urbaine ne doit pas être sans contrepartie d'espaces verts ni d'équipements publics. D'autre part, une augmentation des hauteurs maximales (actuellement de 37 m) serait très dommageable aussi bien pour la physionomie de la Ville que pour l'empreinte écologique. La surélévation des édifices existants, rendue possible par la loi ALUR, doit aussi être limitée dans ce PLU. La quantité de logements doit aller de paire avec la mixité sociale : les logements sociaux doivent être répartis dans tout Paris et mieux répartis à l'intérieur des arrondissements.

La possibilité du logement social dans le diffus n'est pas développée dans la délibération. Cela doit rester l'une des clés pour une répartition équitable des logements, pour ne pas surdensifier ou construire sans cesse. Les logements existants peuvent être transformés en logements sociaux. Des locataires se retrouvent dans des immeubles vendus à la découpe et ils seraient bien contents que la

Ville les acquiert, ce qui leur permettrait d'y rester.

D'autre part, resteront hors de ce plan local d'urbanisme les projets de territoire qui sont les projets de construction répartis sur une zone précise et assez vaste. Il pourrait y avoir des dérogations aux règles du plan local d'urbanisme.

La priorité doit être vraiment accordée aux logements par rapport aux bureaux dont la proportion doit rester largement inférieure.

Nous saluons l'ambition de lancement de la modification du PLU qui a trait à la qualité environnementale, au plan climat, à la réhabilitation des logements, à la production d'énergie, à la gestion des déchets. Cependant, l'échelle métropolitaine n'est pas assez mise en valeur. Or, cela permettra d'allier densification et qualité de vie à travers la lutte contre la pollution de l'air, la création d'espaces verts en pleine terre et la facilitation des transports en commun.

Enfin, la concertation n'est pas assez large. Elle est laissée à la discrétion des maires d'arrondissement qui pourront organiser une ou deux réunions. Nous ne pouvons qu'inciter le Maire du 18<sup>ème</sup> à la mener le plus largement possible avec les élus, les habitants, les associations, les conseils de quartier qui peuvent y être associés et même formés et accompagnés afin que les modifications de ce plan local d'urbanisme aillent vraiment dans le sens de la ville durable.

**Eric LEJOINDRE** : La modification du PLU doit être effectuée avant la fin de l'année et avant que la métropole ne prenne la main là-dessus. Il y a une forme d'urgence à ce que l'on puisse faire les changements avant de savoir dans quelles conditions pourra être ensuite modifié le PLU qui concerne Paris et qui concernera l'ensemble de la métropole.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Au nom de mon groupe, je présenterai un amendement général sur cette délibération au Conseil de Paris.

Un PLU, c'est une vision. C'est la ville que nous voulons pour demain. C'est une stratégie. C'est une vision globale (activité économique, logement, exemplarité écologique, rayonnement culturel, infrastructure). Pour nous, il n'y a pas la vision globale dans cette préparation de délibération. S'il y a moins de concertation, c'est parce que c'est une modification et pas une révision. D'ailleurs, nous pourrions demander à la Maire de Paris de lancer une révision plutôt qu'un projet de modification.

Puis, il y a des éléments de contradiction. D'abord, que va faire le Gouvernement sur la loi ALUR ? Le Premier ministre semble mécontent de ce qu'a fait Mme DUFLOT. En tout cas, il estime que les résultats ne sont pas probants. Il semblerait qu'il ne touchera pas à cette loi, en tout cas pour ce qui concerne Paris et la région parisienne. Cependant, nous attendons les décisions du Gouvernement. Il faut d'abord lever cette première hypothèque.

Deuxième hypothèque pouvant être encore plus lourde, il y a une mission de préfiguration de la Métropole dans laquelle certains d'entre nous vont siéger qui va commencer la semaine prochaine. Il peut y avoir une contradiction majeure entre ce que voudra la Métropole et ce que la Maire de

Paris est en train de décider dans cette révision du PLU. A un moment donné, il faut bien mettre en adéquation les politiques publiques afin que la Métropole ne revienne pas éventuellement sur les décisions de la Ville de Paris.

Je suis d'accord avec le Maire du 18<sup>ème</sup> sur le sujet des commerces et sur la priorité de protéger les petits commerces.

Vous parlez (enfin) du logement intermédiaire. Je me souviens de longs débats ici ou au Conseil de Paris où il était dit que ce n'était pas la priorité. Tant mieux si le logement intermédiaire devient une des priorités dans cette mandature.

Je pose ici une question qui concerne spécialement le 18<sup>ème</sup>, c'est l'avenir et la requalification des portes de Paris. Dans le projet municipal que j'avais présenté dans le 18<sup>ème</sup>, il y avait des projets de requalification de la porte de Clignancourt et de la porte de la Chapelle fondés sur de l'activité économique et sur le rayonnement culturel, c'est-à-dire de partir de ces portes qui sont des portes d'entrée de Paris qui s'ouvrent sur la Métropole et d'en profiter pour booster ces lieux.

Porte de Clignancourt, c'était l'idée d'une cité des mixités d'art afin d'assurer du rayonnement culturel, de faire venir de l'activité économique et ainsi pouvoir financer derrière du logement, de l'espace vert et de créer de la continuité urbaine entre Paris et sa périphérie, de la même façon à la porte de la Chapelle. Ce sont des sujets majeurs sur lesquels il faut que nous nous engagions (majorité ou opposition) dans l'intérêt général pour faire avancer ces dossiers afin de permettre de faire avancer cette Ville de Paris dans le cadre de la Métropole et de booster nos quartiers populaires et de les tirer vers le haut.

Aujourd'hui, cette vision de la Ville est absente. Nous ne voyons pas quelle est la stratégie sur l'activité économique. Nous ne voyons pas très clair sur les objectifs qui seront réalisables avec les deux hypothèses que j'ai énoncées tout à l'heure, l'une venant du Gouvernement et l'autre de Paris métropole. C'est la raison pour laquelle le groupe UMP votera contre cette délibération. C'est également la raison pour laquelle l'UDI-MODEM s'abstiendra.

**Eric LEJOINDRE** : Nous venons de voter une délibération qui concerne l'îlot scolaire Croisset. Nous avons des projets à la fois sur la porte de Clignancourt et sur la porte de la Chapelle, autour de l'université et de Paris nord-est côté Chapelle. D'ailleurs, l'arrivée du tramway à la porte de Clignancourt va être le premier signe ou un signal fort de cette métamorphose qui a déjà eu lieu. Vous avez peut-être visité les locaux de Paris IV à la porte de Clignancourt. Nous n'avons pas attendu les projets des uns et des autres pour avancer et fort heureusement. Certes, nous allons continuer dans la mandature qui s'ouvre.

**Ian BROSSAT** : Sur la forme, la question posée à travers cette délibération est de savoir s'il est légitime ou pas d'entrer dans un processus de modification du PLU. Ma conviction, celle des élus communistes, c'est qu'il est légitime de modifier le PLU.

Le PLU n'est pas un document gravé dans le marbre qui aurait vocation à ne pas être modifié alors même qu'il y a eu une élection municipale il y a quelques mois. Des priorités politiques ont été validées par les Parisiens et notamment la volonté de mettre au cœur de nos politiques la priorité accordée au logement, avec l'objectif qui vise à produire 10 000 nouveaux logements par an.

D'ailleurs il y a une semaine, une grande conférence Priorité logement s'est tenue dans les salons de l'Hôtel de Ville. Nous avons mobilisé plus de 200 professionnels de l'immobilier. Ils nous ont dit qu'il faut aujourd'hui faire évoluer les règles d'urbanisme pour nous permettre de produire ces 10 000 logements. Pour cela, nous devons adapter notre PLU pour nous permettre de débloquer ces règles qui nous empêchent de produire autant de logements que nous le souhaiterions.

Par ailleurs, je relève une contradiction. L'UMP a voté contre le PLU initial. Elle vote également contre la modification du PLU. Dans le même temps, elle n'est pas favorable à ce qu'il soit revu. Tout cela me paraît relativement confus. Puisque nous parlions de cohérence et de vision, il me semble que de notre côté, ces deux notions sont un peu plus claires et un peu plus nettes. En tout cas, les électeurs en ont jugé ainsi en mars dernier.

Sur le fond, toute une série de modifications qui vont être introduites au PLU ne susciteront pas de débats, en particulier pas au sein de cette majorité. Un certain nombre de normes nous contraignent à construire des parkings lors des constructions de logement nouvel alors même que la grande majorité des Parisiens n'ont plus de voiture. C'est une modification qui va nous permettre de diminuer les coûts de construction, de faciliter la production de logements et qui je crois ne pose aucun problème.

De la même manière, le développement du logement intermédiaire dans un certain nombre de quartiers, qui sont aujourd'hui très dotés en logements sociaux, nous permettra de faire de la mixité sociale. Je crois que c'est aussi un élément qui rassemblera la majorité et sans doute le Conseil de Paris dans son ensemble.

Lors de la campagne électorale, notre majorité de gauche a dit : il nous faut 30 % de logements sociaux à Paris à l'horizon 2030. Cela suppose de modifier le PLU pour que nous ne soyons plus à 25 % mais à 30 % de logements sociaux lorsque nous aurons des constructions de plus de 800 m<sup>2</sup>.

Tout cela, ce sont des éléments qui vont nous permettre de développer justement notre vision de la Ville qui est une Ville solidaire, une Ville qui accueille, une Ville qui permet à des classes moyennes et à des classes populaires de continuer à vivre à Paris. Tout cela est absolument nécessaire, d'où l'utilité de cette délibération.

**Eric LEJOINDRE** : Il est utile de modifier le PLU maintenant et que nous puissions avancer. La délibération est soumise à notre vote. Je vous invite à voter favorablement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.150/2014.DU.1054 à la majorité soit 27 pour dont 2 pouvoirs (PS/PC-FDG), 8 contre dont 3 pouvoirs (UMP-CI) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV/UDI-MODEM)*

## HABITAT

**DELIBERATION : 18.2014.151 : GPRU Porte Montmartre (18e) - Achat de voies privées dans le groupe Huchard, Brisson, Varenne.**

**Michel NEYRENEUF** : Dans l'ensemble dit Huchard, Brisson, Varenne, propriété de Paris habitat, il se trouve que les rues intérieures, indépendamment des rues principales propriétés de la Ville, sont mal nettoyées. Dans le cadre de la requalification de cet ensemble en question, il avait été demandé que la Ville récupère ces voies.

Cela a été demandé depuis maintenant quatre ans voire plus et va enfin pouvoir se faire dans le cadre des travaux d'aménagement pour le tramway. Nous allons pouvoir avoir des rues bien nettoyées et bien entretenues par les services de la voirie et de la propreté parisienne.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.151/2014.DU.1036 à l'unanimité*

## LOGEMENT

**DELIBERATION : 18.2014.152 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2013 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.**

**Michel NEYRENEUF** : Nous en avons parlé au dernier Conseil en réponse à la question sur l'insalubrité. Pour chaque action de la SOREQA, des immeubles du 18<sup>ème</sup> sont concernés. Toutes les missions étant remplies et l'évolution du budget étant conforme à ce qui a été prévu, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.152/2014.DLH.1058 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.153 : Réalisation sur trois arrondissements (11e, 12e, 18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 3 logements PLAI par SNL Paris.**

**Michel NEYRENEUF** : Un petit T1, rue du Capitaine-Madon va être fait par SNL Paris.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.153/2014.DLH.1060 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.154 : Réhabilitation de logements sociaux, 90 rue Leibniz (18e) - Octroi de la garantie de la Ville (200.000 €) demandée par SOGEMAC Habitat pour 17 logements.**

**Michel NEYRENEUF** : Le bailleur SOGEMAC habitat est propriétaire de cet immeuble au 90, rue

de Leibniz qui comporte dix-sept logements. La société souhaite mettre en œuvre un programme de réhabilitation portant sur l'enveloppe du bâtiment, la sécurité collective, la ventilation, le chauffage et l'amélioration du confort des parties communes et des logements. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.154/2014.DLH.1061 à l'unanimité*

## VŒUX

### **DELIBERATION : 18.2014.155 : Vœu présenté par le groupe EELV à M. le Préfet de police de Paris relatif à l'occupation de l'espace public à des fins publicitaires**

**Frédéric BADINA SERPETTE** : Les 17 et 18 juin derniers, les habitants de la rue Muller ont eu la surprise de voir leur rue débaptisée ou rebaptisée, c'est selon. En effet, dans le cadre d'une opération visant à faire la promotion d'un nouveau modèle de voiture de marque japonaise, l'espace public a tout bonnement été réquisitionné. Plus de quinze véhicules du modèle concerné, une banderole rebaptisant la rue Muller du nom dudit modèle, des oriflammes ainsi que des hôtes ont permis de faire la promotion de la marque en question pendant près de deux jours.

Sur place, les élus écologistes ont pu se rendre compte que l'organisateur n'était pas vraiment en règle, refusant de nous présenter les autorisations de stationner. Les élus et le Maire du 18<sup>ème</sup> n'avaient pas été informés de cette opération alors qu'ils auraient dû l'être par le biais de la préfecture.

Au-delà de cette entorse aux règles habituelles d'autorisation d'occupation éphémère de l'espace public, c'est d'abord et avant tout une opération de commercialisation de l'espace public à laquelle nous nous sommes retrouvés confrontés et ce, sans concertation avec les élus.

Nous refusons cette marchandisation des espaces, du bien collectif que sont nos rues.

Nous refusons que les règles qui régissent notre quotidien, et notamment l'occupation de l'espace public, soient détournées au profit d'opérations sponsorisées par de grandes marques, de surcroît automobiles, au mépris des habitants et notamment des habitants de la rue Muller dans ce cas précis.

Nous refusons que ces habitants subissent ce genre d'opération souvent festive et pouvant donc poser problème en termes de tranquillité publique.

Nous refusons enfin que ce genre d'opération se déroule au mépris des règles visant normalement à délivrer les autorisations auprès de la préfecture et du Maire d'arrondissement.

En conséquence, le groupe EELV, par le biais du Conseil d'arrondissement et donc du Maire, demande au préfet de police d'informer le Maire d'arrondissement des demandes d'occupation de



l'espace public pour solliciter son approbation et de faire preuve de vigilance auprès des organisateurs sur la nature réelle des manifestations prévues.

**Eric LEJOINDRE** : Je confirme que cette opération s'est bien tenue sans l'accord de la Mairie du 18<sup>ème</sup> qui n'a pas été sollicité et dans le cadre d'une autorisation fournie par la préfecture de police pour tout autre chose que l'opération qui s'est déroulée.

J'ai écrit au préfet de police le 19 juin dernier pour m'étonner de ne pas avoir été saisi de cette demande, conformément à la pratique. C'est là que j'ai appris que la demande qui avait été faite était une demande de tournage publicitaire et pas du tout une demande d'occupation de cette ampleur.

Je ne doute pas que si le préfet avait su l'utilisation de la demande qui lui a été faite – les services de la préfecture n'ayant sans doute pas été informés – il l'aurait refusée tout comme nous. J'ai donc écrit au préfet pour lui demander pourquoi cet événement a été autorisé et lui demander de veiller à ce que nous soyons systématiquement saisis de ces demandes.

Il y a eu d'autres moments où l'espace public a été occupé par de la publicité en dehors de toute règle. C'était le cas encore récemment place du Château-Rouge par des opérateurs de téléphonie qui n'avaient, pour le coup, demandé aucune autorisation à personne. Je partage donc votre souhait que la préfecture fasse preuve de vigilance quand ce type d'opération a lieu. Je propose que vous retiriez votre vœu si vous considérez que mon courrier suffit. Sinon, j'inviterai les élus à voter favorablement.

**Gérald BRIANT** : C'est un vœu que les élus communistes et Front de gauche soutiennent. Il faut essayer de gagner un peu de vigilance sur la question. Manifestement, des commerciaux profitent des autorisations de tournage. Il ne s'agit pas de rendre les autorisations de tournage plus compliquées qu'elles ne le sont déjà, notamment pour les petites équipes. Il y a peut-être quelque chose à faire derrière de manière à ce que les gens qui trichent soient ensuite sanctionnés. Cela pourrait être tout simplement que la prochaine demande ne soit pas acceptée. Les possibilités de sanction sont plus du ressort de la préfecture. Le message pourrait au moins leur être adressé. Le vœu va nous aider dans ce sens.

**Eric LEJOINDRE** : Sous la vigilance de Mme GABELOTAUD, nous surveillons de très près les demandes qui sont faites ; encore faut-il que la demande corresponde à la réalité de la manifestation qui est proposée. Mon directeur de cabinet a vu longuement les organisateurs de la manifestation rue Muller qui, je pense, ont pris conscience du décalage qu'il y avait entre ce qu'ils ont fait et ce qui avait été demandé. J'espère que des relations plus apaisées pourront avoir lieu.

Comme le vœu est maintenu, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2014.155 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2014.156 : Vœu présenté par le groupe EELV à Mme la Maire de Paris**

## **relatif à la mise en œuvre du système de la cotation des demandes de logements sociaux**

**Loïc LORENZINI** : Considérant les 148 000 demandeurs de logements sociaux à Paris ;

Considérant les engagements de mandature de la Maire de Paris et de sa majorité en matière d'amélioration des services aux publics, de transparence et d'égalité de traitement ;

Considérant également la récente communication de la Maire de Paris relative à la mise en place d'un système de cotation des demandes de logements sociaux pour les demandes relevant du contingent de la Mairie centrale et des mairies d'arrondissement ;

Considérant que le 18<sup>ème</sup> arrondissement compte environ 12 000 demandeurs de logement, soit la plus grande proportion de demandeurs au nombre d'habitants des arrondissements parisiens ;

Considérant que la grille de cotation et le dispositif proposés marqueront une réelle première étape dans la transparence du système global d'attributions de logement comme préconisé dans la mission d'information et d'évaluation menée sur le sujet sous la précédente mandature ;

Le groupe EELV demande au Maire du 18<sup>ème</sup> de mettre en place ce système de cotation des demandes de logement sur son contingent dès le mois d'octobre prochain, à l'instar de la Mairie centrale et des mairies des 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements, et cela afin de montrer la voie pour l'ensemble de Paris et améliorer rapidement la compréhension de nos concitoyens et concitoyennes du système d'attribution des logements sociaux et de la gestion de la file d'attente.

**Eric LEJOINDRE** : Je suis intervenu au Conseil de Paris pour dire tout le bien que je pense de cette évolution, de cette étape supplémentaire de la transparence que nous engageons, qui n'est d'ailleurs possible que parce que nous avons déjà entamé, depuis 2001 pour ce qui concerne Paris et depuis 1995 pour ce qui est du 18<sup>ème</sup>, un progrès majeur dans la transparence de l'attribution des logements.

**Michel NEYRENEUF** : Pour nous ici à la Mairie du 18<sup>ème</sup>, il n'y a aucun problème pour le mettre en œuvre dès que c'est possible. La seule chose qui importe, c'est que nous ayons de fait accès à cette cotation. Elle sera finie à cette date je suppose puisqu'elle est mise en avant en octobre pour la Mairie de Paris et pour déjà deux mairies.

Nous avons rencontré les personnes de la DLH qui avaient commencé à travailler sur ce système de cotation. Nous avons voulu vérifier ce que cela donnait par rapport aux personnes que nos commissions avaient désignées jusqu'à présent. Finalement, notre choix était toujours parmi les gens qui avaient les cotations les plus fortes. Ce sera pour nous essentiellement une grande aide à la désignation des futurs locataires.

**Ian BROSSAT** : Je remercie le groupe Europe écologie – Les Verts pour ce vœu. Lors du dernier Conseil de Paris, M. le Maire est intervenu dans le cadre du débat organisé sur ce sujet. Nous avons décidé de modifier le mode d'attribution des logements sociaux à Paris.

Beaucoup de progrès ont été faits en matière de transparence depuis 2001. Simplement, le mode d'attribution de logements sociaux actuel n'est pas suffisamment lisible pour les demandeurs. Nous tenons tous des permanences d'élus. Les demandeurs, bien souvent, ne comprennent pas quels sont les critères qui font que l'on se voit ou pas attribué un logement social. C'est la raison pour laquelle, la Ville de Paris -c'était d'ailleurs un engagement de campagne – a décidé de mettre en œuvre cette réforme du mode d'attribution des logements sociaux.

La première étape de cette réforme, c'est la mise en place de la cotation. Elle doit s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> octobre sur le contingent de la Maire de Paris. Il est extrêmement positif que des mairies d'arrondissement l'appliquent elles aussi sur leur contingent. C'est le cas des 2<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements. Je serais extrêmement heureux que le 18<sup>ème</sup> arrondissement puisse le faire aussi, ce serait une manière de donner plus de lisibilité à l'attribution des logements sociaux. Au vu de la tension qui existe dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement sur les demandeurs de logements sociaux, cela me paraît être une avancée extrêmement importante et extrêmement positive.

D'autres réformes vont intervenir en matière de mode d'attribution, notamment la mise en ligne d'un certain nombre d'offres de logements sociaux, qui permettra aux demandeurs de se positionner sur un logement dans lequel ils souhaiteraient habiter. C'est une manière de changer fondamentalement notre approche de l'attribution des logements sociaux. Le demandeur sera actif et ne sera plus simplement dans l'attente d'une attribution. Cela interviendra de manière expérimentale dans un premier temps à la fin de l'année 2014. C'est un dispositif qui aura vocation à être ensuite étendu sur plus d'offres de logement.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Des critères objectifs sont donnés et permettent à chaque candidat d'avoir un certain nombre de points. A un moment donné va arriver un candidat qui va avoir plus de points et qui va bénéficier de son logement. En même temps, des gens pourront --s'inscrire pour avoir ce logement ; eux-mêmes ne savent pas s'ils ont le nombre de points. Comment cela fonctionne-t-il ? Quel est le lien entre les deux ? parce que c'est sur un site internet

**Ian BROSSAT** : Il faut toujours partir du principe que les gens qui ont élaboré cette réforme sont intelligents, ils ont donc envisagé toutes les hypothèses, d'autant qu'ils sont nombreux et que les équipes de la DLH ont travaillé d'arrache-pied à cette réforme. Nous en sommes d'ailleurs à la version 7 parce qu'il a fallu, à la lumière des résultats obtenus, faire évoluer la grille de cotation, à la fois sur les critères et sur le nombre de points affectés à chaque critère.

D'abord, tout a été conçu pour éviter précisément que plusieurs demandeurs aient le même nombre de points. Sur la base de notre fichier de 148 000 demandeurs, avec tous les critères et le nombre de points affectés à chaque critère, personne n'a le même nombre de points. Cette situation se présentera peut-être un jour. A ce moment-là, une commission de désignation, composée d'élus de la majorité comme de l'opposition pour ce qui est de la Mairie centrale, se réunira et tranchera entre les différents dossiers qui ont le même nombre de points. Toutefois, je vous rassure que cela n'est jamais arrivé donc nous sommes sur une hypothèse qui, pour l'instant, n'a pas été confirmée.

La question de l'articulation entre le *scoring* et la mise en ligne est relativement claire et lisible. Prenons un exemple. Vous aurez sur Internet une offre de logement social. Disons que quinze personnes se positionnent sur le logement social en question. La cotation s'appliquera. Nous verrons parmi ces quinze demandeurs lesquels ont obtenu le plus de points. Ceux-ci passeront en commission de désignation. Donc l'idée, c'est bien que ces deux dispositifs s'articulent, soient complémentaires.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Je ne doute pas que la réforme soit réfléchie par des gens extrêmement intelligents. S'ils ont fait cette version, c'est que la première ne fonctionnait pas. Il a fallu aller jusqu'à la septième donc il fallait beaucoup d'intelligence. Je n'en doutais pas mais vous savez, l'opposition aussi est intelligente. Elle essaye de réfléchir même si elle n'a pas les moyens des services. Elle est beaucoup plus modeste.

Je ne vous demande pas une leçon mais juste une explication toute simple et toute rationnelle. Vous parlez de quinze personnes qui vont s'inscrire. Toutefois, les 147 985 autres qui ne vont pas s'inscrire sur le logement, soit parce qu'ils n'étaient pas au courant, soit parce qu'ils n'ont pas Internet, soit parce qu'ils ne savent pas faire, soit le logement ne les intéressait pas, ils pourraient au fond rentrer dans ces critères et auraient des meilleurs points. Comment cela se passe concrètement ?

**Michel NEYRENEUF** : Nous proposons parfois des logements à douze personnes, rue Tristan-Tzara ou rue Tchaïkovski, et personne ne les prend. Des gens à côté disent que s'ils avaient su, ils auraient été preneurs. Ce sont des logements qui s'adressent plutôt à une classe moyenne qui a beaucoup d'exigences. Avec ces douze propositions, il peut parfois se passer six mois, voire plus, avant que ce logement ne se retrouve en circulation. Si ce type de logement était sur Internet, un certain nombre de gens pourraient tout à fait se positionner. Nous proposons des logements à la Goutte-d'Or, il y a des gens qui ne veulent pas et puis il y a les gens qui voudraient. Je pense que dans ce sens, le fonctionnement sera bien meilleur qu'actuellement.

**Ian BROSSAT** : Je disais qu'il y a eu plusieurs versions de cette grille de cotation, cela fait rire M. HONORE. Nous avons procédé de cette manière parce que nous avons un objectif. En fonction de ces critères, cette grille de cotation permet de retenir des profils variés dans un objectif de mixité sociale et d'éviter la ghettoïsation. Cela supposait de jouer de manière intelligente sur les différents critères proposés et de retravailler les critères pour éviter d'avoir uniquement un type de ménage avec un profil unique qui ressorte systématiquement de l'application de la grille de cotation. Cela me paraît être une bonne méthode de travail dont nous devrions tous nous réjouir.

L'idée, ce n'est pas --de mettre en ligne toutes les offres de logement mais de le faire fin 2014 de manière expérimentale, de voir quels sont les résultats de cette mise en ligne et en fonction des résultats obtenus, de généraliser ou pas cette expérience. Après tout, cela fonctionne très bien dans un certain nombre de pays donc pourquoi pas en France. du moins dans un premier temps

Un comité de suivi se mettra en place à partir du 1<sup>er</sup> octobre et permettra de mesurer concrètement les effets produits par ces réformes. Cela nous donnera la possibilité -et je l'assume parce que c'est notre manière de faire éventuellement - de faire évoluer le dispositif pour qu'il réponde mieux à nos

attentes. Cela me paraît être une bonne chose. D'ailleurs, l'ensemble des groupes représentés au Conseil de Paris travailleront au sein de ce comité de suivi.

**Christian HONORE** : Si j'ai bien compris, il va y avoir une mise en ligne. Comment les populations qui n'ont pas d'ordinateur feront-elles ?

**Eric LEJOINDRE** : Il s'agit des logements souvent visités, donc souvent proposés, et qui ne trouvent pas preneurs. La mise en ligne permettra d'aller chercher des gens qui seraient prêts à y habiter. Il est plus efficace de ne faire visiter qu'à ceux qui sont déjà positionnés dessus. Cette évolution va permettre de mieux placer un certain nombre de logements. Il ne s'agit pas de mettre en ligne à ce stade l'ensemble des demandes de logements mais bien les logements pour lesquels nous avons le plus de mal à trouver des locataires. Il ne s'agit pas des logements qui seraient attribués aux plus pauvres mais aux classes moyennes qui connaissent moins bien le quartier ou qui ne savent pas que cela existe. Donc, cette réforme va nous permettre d'avancer.

**Christian HONORE** : M. le Maire, êtes-vous d'accord que les personnes qui sont en demande d'appartement, pour pouvoir s'exprimer, doivent avoir Internet ou je me trompe ?

**Eric LEJOINDRE** : Ils peuvent aller physiquement à la Mairie du 18<sup>ème</sup> dans les locaux de la direction du logement et de l'habitat, qui est une direction de la Ville mais qui a ses bureaux dans toutes les Mairies d'arrondissement.

**Ian BROSSAT** : Toutes les réformes que nous mettons en place ont été votées à l'unanimité dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation mise en place au cours de la dernière mandature, y compris par le groupe UMP à la fois sur la question du *scoring* et sur la question de la mise en ligne.

Il ne s'agit absolument pas de mettre en ligne toutes les offres à la fin de l'année 2014 mais uniquement un échantillon, notamment celles sur lesquelles nous avons le plus de mal pour l'instant à trouver preneurs. En fonction des résultats de cette expérimentation, dans le cadre du comité de suivi auquel le groupe UMP notamment participera comme les autres groupes représentés au Conseil de Paris, nous déciderons ou pas de généraliser cette expérience. C'est vraiment un fonctionnement pragmatique qui me paraît être à même de rassembler tout le monde.

**Eric LEJOINDRE** : M. BROSSAT et moi-même prenons l'engagement de mettre en œuvre la cotation dès octobre. Comme le vœu est maintenu, je propose de voter pour.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2014.156 à l'unanimité*

**DELIBERATION: 18.2014. : Vœu présenté par le groupe EELV à Mme la Maire de Paris pour un soutien au peuple Kichwa de Sarayaku en Amazonie équatorienne**

**Philippe DURAND** : Le peuple Kichwa de Sarayaku en Amazonie est confronté à un problème de déforestation. Nous y reviendrons puisque nous allons reposer ce vœu au Conseil d'arrondissement de septembre. Donc, je ne vais pas m'étendre sur ces problèmes de déforestation.

**Eric LEJOINDRE** : Le vœu est donc retiré.

*Le vœu est retiré.*

**DELIBERATION : 18.2014.157 : Vœu présenté par la majorité à Mme la Maire de Paris**  
**concernant le conservatoire**

**Eric LEJOINDRE** : Ce sont deux vœux qui n'ont pas exactement le même sens mais qui concernent le même projet puisqu'il s'agit de la question du conservatoire.

Le vœu que nous proposons à votre vote concerne un projet de rénovation-extension du conservatoire, un projet déjà ancien de la Municipalité qui a été lancé lors de la précédente mandature mais qui n'avait pas pu aboutir à ce stade.

Suite aux études lancées en 2010 par le Maire de Paris, nous avons conclu à la possibilité de maintenir des activités au conservatoire pendant la période de travaux. Nous avons pu aboutir à une proposition qui mutualise ce projet avec un autre projet, très important aussi, porté par le CASVP sur un terrain attenant. Le projet tel qu'il est maintenant défini permet d'étendre le conservatoire et de reconstituer l'actuel restaurant Emeraude pour personnes âgées, square Clignancourt, avec une valorisation de deux parcelles, ce qui est une façon très positive d'occuper cet espace. D'une certaine façon, le retard pris sur le dossier du conservatoire aboutit à un projet de meilleure qualité.

Aujourd'hui, ce projet est finalisé. Sa réalisation doit être lancée. Nous sommes dans une nouvelle mandature. Voilà pourquoi il me semble utile que nous votions ce vœu pour permettre à l'exécutif de nous faire savoir quelle est sa position pour le prochain Conseil de Paris, quoique je n'ai pas trop d'inquiétude sur le retour.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Dans notre vœu, il y a deux éléments. Le premier concerne les problèmes de dysfonctionnement qu'ont connu de nombreuses familles du 18<sup>ème</sup> et de Paris concernant l'inscription dans les conservatoires. Chacun pourra s'y référer : 360 000 appels ont été passés par les Parisiens le 12 juin dernier. Ce système n'a pas fonctionné. Il mérite une refonte totale parce qu'il est complètement inégalitaire. Il n'a pas rendu le service public attendu par de nombreuses familles.

Vous allez me dire que ce n'était pas mieux avant. C'est sûr puisque c'était les files d'attente toutes les nuits. Toutefois aujourd'hui, quand vous interrogez les familles, elles ne trouvent pas ce système meilleur que le précédent. Chacun pourrait s'enorgueillir d'avoir une vraie réflexion de fond sur ce sujet afin d'assurer un service public de qualité, ne serait-ce que dans le suivi des demandes.

La première exigence de ce vœu, c'est de vous demander le nombre global et exact des demandes de la part des familles du 18<sup>ème</sup> pour entrer dans le conservatoire, le nombre de demandes satisfaites, le nombre de personnes en liste d'attente et le nombre de demandes non satisfaites.

Le deuxième point concerne l'extension du conservatoire de la rue Baudelique. Vous dites souvent : « M. BOURNAZEL, nous ne vous avons pas attendu. » C'est normal, vous êtes dans la majorité et vous êtes là pour agir. Nous, nous sommes à l'opposition, nous sommes là pour porter des projets éventuellement critiqués de manière positive ou négative. Chacun est dans son rôle.

Par contre, vous ne pouvez pas dire que depuis six ans, nous n'avons pas demandé l'extension de ce conservatoire. J'ai fait plusieurs vœux en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. C'était dans votre projet déjà en 2008. Plusieurs réponses m'avaient été faites pour dire que c'était une priorité de la mandature précédente. Maintenant, vous affirmez que c'est une priorité de cette mandature. Je regrette que nous ayons perdu six ans.

Tant mieux si le projet se réalise, auquel cas nous soutiendrons parce que c'est un projet d'intérêt général. En matière culturelle pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement, l'extension de ce conservatoire est une priorité absolue et totale. Le conservatoire du 18<sup>ème</sup>, comme les conservatoires de Paris, sont à valoriser. Il y a des problèmes de fonctionnement extrêmement importants.

A la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, les directeurs n'ont cessé de changer ces dernières années, ils ne durent que quelques mois. Les personnels des conservatoires n'ont pas eu le sentiment d'être une priorité. Ce n'est uniquement que du verbatim des différentes rencontres que j'ai pu faire. Un certain nombre d'exigences sont demandées notamment par les enseignants, les familles et les enfants. Pour qu'ils soient entendus, la priorité absolue, c'est déjà qu'il y ait de la place.

**Pascal JULIEN** : Je rejoins le vœu présenté par la majorité. Ce cas illustre quelque chose d'inquiétant comme évolution. Je le mets en connexion avec le débat sur le PLU de tout à l'heure. Au final, le projet est très bien : extension, les restaurants... parfait, mais au détriment de deux espaces verts.

Il y a le jardin éphémère Baudelire qui disparaît. C'était dans le contrat, nous le savions d'avance. Personne ne demande son maintien et certainement pas l'association elle-même. Or ce jardin partagé a très bien fonctionné, a rassemblé beaucoup de monde et répondu à une forte demande. C'est désormais une frustration. Il n'y a pas de compensation dans une proximité raisonnable. C'est un espace vert de plus qui disparaît sans compensation.

A l'intérieur même du projet, il y a un espace vert qui, actuellement, est celui du conservatoire : il est réduit de moitié. De grands arbres vont être coupés. Cet espace non plus n'est pas compensé dans une proximité raisonnable. Il y a toujours une bonne raison de faire disparaître des espaces verts : des crèches, des hôpitaux, des logements sociaux. L'espace vert est toujours la dernière roue du carrosse. C'est ainsi que se fait la densification et le bétonnage même quand c'est pour des bonnes causes. Sur certains quartiers de la périphérie de notre Arrondissement – je pense au Nord Chapelle – il y a encore à la rigueur de l'espoir avec le GPRU mais ailleurs, il n'y en a pas.

Là, nous votons pour le vœu de la majorité. Toutefois, ce n'est pas sûr que nous en voterons encore d'autres ainsi. Nous avons une vision globale sur l'Arrondissement, sur Paris, sur les quartiers. C'est le discours que nous avons tenu durant la campagne électorale. Nous avons fait un score qui

n'était pas non plus ridicule. Il faudrait écouter cela aussi. Nous avons eu des retours positifs sur ce discours que je viens de tenir, y compris de la part de gens qui ne votaient pas pour nous mais qui disaient que nous avions raison sur ce point.

**Eric LEJOINDRE** : Je pense que tout le monde est favorable à l'augmentation des espaces verts partout. Les espaces verts dans le 18<sup>ème</sup> ont connu une croissance dans la dernière mandature. Vous n'y étiez pas pour rien puisque vous étiez adjoint aux espaces verts. Il en sera de même pour cette mandature. Cela fait aussi partie de nos engagements. Je citerais les exemples de Chapelle International, de Paris nord-est, du 22, rue des Poissonniers, de la végétalisation des toits et d'un certain nombre d'équipements publics, de murs, de recoins. Il faut prendre en compte cette dimension. Nous le faisons dans un bon équilibre, c'est-à-dire ni au détriment du conservatoire ni d'un autre équipement.

**Gérald BRIANT** : Il faut être juste, il y a quand même un solde positif en termes de création d'espaces verts. Il y a une forte demande, ce n'est pas un hasard s'il y a deux vœux sur le conservatoire. En plus, c'est le principe du jardin éphémère. Il faut essayer d'être un peu constructif en la matière. Il faut toujours continuer à trouver d'autres solutions. Ce qui s'est passé sur le jardin éphémère doit plutôt être une source d'inspiration pour faire qu'il puisse en exister ailleurs sur d'autres dents creuses. Il faut avoir un discours de ce point de vue raisonnable.

Ce qui m'inquiète, c'est le débat que nous avons entre nous à gauche sur la question de la densification. Si nous voulons pouvoir accueillir plus à Paris aujourd'hui, nous avons besoin de terrains. Penser une ville écologiste, c'est aussi la penser avec des transports en commun. Toutes ces questions doivent être mises au pot commun. Je souhaite que nous ne soyons pas en opposition de ce point de vue. Il y a un vrai problème autour du conservatoire, cela n'a que trop duré.

Je me félicite de cette avancée. Je suis rassuré qu'il y ait eu un travail en commun avec le restaurant Emeraude. Nous sommes sur une solution viable et intelligente. Maintenant, mettons de l'huile dans les rouages. Si vous pensez qu'il n'y a pas assez d'espaces verts dans le coin, faisons des propositions. Toutefois, ne faisons pas plus qu'il n'en faut.

J'espère que tout cela va aboutir. Tous les efforts qui sont faits pour faire pression, que ce soit de la part de l'UMP ou de la majorité, sont bons à prendre parce que cette situation n'a que trop duré.

**Eric LEJOINDRE** : Sur la deuxième partie du vœu de l'UMP, nous allons nous retrouver sur la nécessité à étendre le conservatoire. J'ai une différence d'appréciation avec M. BOURNAZEL puisque moi, je ne regrette pas le temps qui a été pris. Ce temps nous permet aujourd'hui d'aboutir à un projet de meilleure qualité. Les mètres carrés sont mieux utilisés. Le problème du restaurant Emeraude est réglé. Cela permet également de constituer un restaurant solidaire en plus. Donc, je pense que c'est une très bonne chose.

Sur la première partie de votre vœu qui concerne les conditions d'inscription dans les conservatoires, je ne peux qu'admettre que la situation a été effectivement difficile cette année. La première année d'expérimentation de l'inscription par téléphone avait été positive puisqu'elle



permettait aux parents de ne pas faire la queue à partir de 5h du matin devant le conservatoire. Force est de constater que cette amélioration n'a pas demeuré.

Le choix qui a été fait de concentrer au 39 75 l'ensemble des appels était un petit peu ambitieux dans un premier temps. Le standard de la Ville a été assailli de coups de téléphone par des parents ou des proches qui parfois appelaient à une vingtaine pour effectuer l'inscription d'un seul enfant. Donc, nous voyons bien là les limites du système d'inscription qui est lié à la fois à l'envie des parents d'inscrire leur enfant au conservatoire et sans doute au nombre de places encore trop restreintes.

Le projet sur Baudelique est essentiel. En même temps, l'objectif de cette mandature est de développer d'autres façons d'apprendre l'art. Nous ferons tout pour améliorer notre politique d'accès à l'expression musicale au conservatoire mais aussi dans des associations et sur la période offerte par la réforme des rythmes scolaires. Tout le monde n'a pas forcément vocation, pour faire ou pour apprendre de la musique, à aller au conservatoire. Une offre très large peut exister et que nous devons développer hors les murs du conservatoire pour satisfaire plus d'enfants et en l'occurrence aussi de parents.

Pour ce qui est de la demande de rendre public le nombre de demandes satisfaites et insatisfaites, le bilan n'est pas fait à ce jour puisque les inscriptions ne sont pas terminées. Donc, je suis bien incapable de vous les fournir mais je demanderai à Mme ROLLAND de vous écrire une fois que le bilan des inscriptions sera réalisé pour vous dire que les chiffres sont publics. Nous saurons combien d'enfants ont pu bénéficier du conservatoire par rapport au nombre de demandes.

Il faut un conservatoire mieux doté et c'est ce que nous prévoyons. Il faut aussi aller bien au-delà des conservatoires pour répondre à la demande. Jamais l'ensemble des enfants dont les parents souhaitent qu'ils soient au conservatoire n'y auront accès. Donc, la politique de développement de l'offre est essentielle et c'est ce à quoi nous allons nous engager. Je pense que nous aurons à nouveau ce débat au Conseil de Paris puisque je crois savoir que c'est un vœu qui a été déposé partout. Dans ces conditions, je vous propose de voter le vœu que je présente et de voter contre le vœu de l'UMP s'il était maintenu, fort des réponses que je vous ai données.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous retirons notre vœu à partir des éléments que vous avez donné de réponses qui seront faites par écrit sur les nombres de demandes et prenons acte que votre vœu demande l'extension du conservatoire de la rue Baudelique comme une priorité de la Ville de Paris.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2014.157 à l'unanimité*

**DELIBERATION: 18.2014. : Vœu déposé par les élus des groupes UMP et citoyens indépendants et UDI-MODEM à M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement relatif à la définition d'une politique d'enseignement musical dans le 18<sup>ème</sup>**

*Le vœu est retiré.*

**DELIBERATION : 18.2014.158 : Vœu déposé par les élus des groupes UMP et citoyens**

**indépendants et UDI-MODEM à M. le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement et à Mme la Maire de**

## **Paris relatif à l'office du mouvement sportif du 18<sup>e</sup> arrondissement**

**Christian HONORE** : Considérant que l'Office du mouvement sportif coordonne dans l'Arrondissement les activités sportives et informe les Parisiens sur les associations et manifestations sportives locales ;

Considérant que l'OMS s'attache à promouvoir le sport en général et assure une liaison entre sport civil et sport scolaire ;

Considérant que l'OMS peut également organiser des compétitions sportives ;

Considérant que chaque année, la Ville de Paris attribue une subvention de fonctionnement aux OMS de chaque arrondissement ;

Considérant que ces subventions sont en principe votées par le Conseil de Paris en début d'année civile ;

Considérant que l'OMS a déposé son dossier de subvention en octobre 2013 ;

Considérant qu'à ce jour, le Conseil de Paris n'a plus délibéré sur les subventions accordées aux OMS ;

Considérant que l'OMS a néanmoins respecté les engagements qui le lient à la Ville de Paris conformément aux conventions d'objectifs ;

Considérant que la situation financière de certains OMS devient critique ;

Les élus UMP et citoyens indépendants et UDI-MODEM demandent au Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement et à la Maire de Paris de s'engager à inscrire la délibération attribuant la subvention de fonctionnement pour 2014 à l'Office du mouvement sportif du 18<sup>ème</sup> arrondissement pour la prochaine séance du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris.

**Evelyne DAMS** : Effectivement chaque année, l'Office du mouvement sportif du 18<sup>ème</sup> reçoit dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs une subvention de la Ville de Paris permettant d'assurer son fonctionnement et ses missions.

Depuis que cette association indépendante disposant d'un agrément ministériel dépose des demandes de subvention auprès de la Ville, elle a toujours pu compter sur le soutien et l'accompagnement de la majorité municipale. Elle est pour nous un interlocuteur privilégié car c'est une instance de réflexion, de concertation et de représentation des principales associations sportives de notre Arrondissement.

Plus largement à l'échelle parisienne, près de 700 projets de subventions sont proposés chaque année par la DJS au vote du Conseil de Paris, 90 % d'entre eux le sont traditionnellement entre février et juin.

Depuis le début de la mandature, seuls trois Conseils de Paris ont eu lieu et il ne faut pas omettre que celui de février fut allégé avec quasiment aucune subvention votée dans un esprit de réserve électorale.

L'ensemble des dossiers de subvention des OMS seront étudiés par les Conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris en septembre prochain. Il s'agit simplement d'un passage différé de juin à octobre pour le versement de ces subventions.

J'ai assisté à l'assemblée générale de l'OMS 18 le 16 juin dernier où je représentais la Municipalité. J'ai pu constater que l'OMS ne rencontre aucune forme de problème de trésorerie et dispose d'une réserve suffisante. La subvention de fonctionnement accordée par la Ville ne présente donc pas un caractère d'urgence pour passer avant l'été. Donc ce vœu étant sans objet, nous vous demandons son retrait.

**Eric LEJOINDRE** : Effectivement, il est prévu que nous votions au prochain Conseil d'arrondissement, et donc au prochain Conseil de Paris, les subventions pour l'OMS du 18<sup>ème</sup> comme pour tout Paris. Votre vœu est donc satisfait.

Anciennement adjoint au sport, je ne peux que vous rassurer sur l'état de la trésorerie de l'OMS, l'absolue transparence de leurs comptes et leur capacité à attendre les quelques mois qu'il faut pour toucher cette subvention. Ce n'est d'ailleurs pas une demande qui remontait de la présidence de l'OMS du 18<sup>ème</sup> que d'accélérer le mouvement sur le versement de cette subvention.

Toutefois, votre vœu était tout à fait légitime. Vous souhaitiez que le prochain Conseil d'arrondissement puis le prochain Conseil de Paris soient saisis de cette subvention, ils le seront. Donc, je vous propose de retirer votre vœu sinon nous serions amenés à voter contre puisqu'il est déjà satisfait.

**Christian HONORE** : M. le Maire, mes chers collègues, par principe, nous allons maintenir ce vœu pour être sûrs que les choses soient faites.

**Eric LEJOINDRE** : Je vous invite, pour ma part, à voter contre puisque je ne me fais pas un vœu à moi-même pour décider de ce que j'ai déjà décidé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2014.158 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (UMP-CI/UDI-MODEM) et 35 voix contre dont 5 pouvoirs (EELV/PS/PC-FDG)*

**DELIBERATION : 18.2014.159: Vœu déposé par les élus des groupes UMP et citoyens**

## **indépendants et UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de Police**

### **concernant la mise en régie de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules**

**Fadila MEHAL** : M. le Maire, chers collègues, je voudrais évoquer devant vous un problème qui commence à être très pénalisant pour les automobilistes. Il s'agit de la mise en fourrière des véhicules.

Considérant que 250 000 véhicules sont enlevés chaque année à Paris, soit un toutes les deux minutes ;

Considérant que l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant, abusif ou dangereux est aujourd'hui assuré par des prestataires privés dans le cadre d'un marché public pour le compte de la préfecture de police ;

Considérant que le coût de ce marché a progressé de 50 % en dix ans, aggravant ainsi le déficit du compte fourrière du budget spécial de la préfecture qui est passé de 8,7 millions d'euros en 2013 à 6,5 millions en 2012 ;

Considérant que cette dérive budgétaire oblige aujourd'hui la préfecture de police à financer en gestion ce marché, en utilisant des crédits personnels pour pallier le désengagement de la Ville de Paris alors que cette dernière doit assumer normalement la totalité des coûts ;

Considérant que le marché prévoit une rémunération forfaitaire du prestataire par voiture enlevée, ce qui conduit à privilégier les enlèvements de véhicules en stationnement au plus près de la fourrière ;

Considérant que l'audit réalisé par la préfecture de police n'a pas permis d'enrayer ces dérives ;

Considérant que la lettre du 1<sup>er</sup> mars 2013 du Maire de Paris appuie la demande du préfet de police de relever les plafonds des frais d'enlèvement, qui vont passer à 150 € pour les voitures particulières – alors qu'ils étaient à 126 € – et à 55 € pour les deux-roues, donc encore une augmentation ;

Considérant enfin que la Ville de Paris a perçu 63 millions d'euros de droit de stationnement en 2013 contre 47 millions en 2010 ;

Nous proposons d'arrêter de fonctionner avec ces marchés publics et que soit étudiée la mise en régie de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux.

Je demande à mes chers collègues de répondre favorablement à ce vœu.

**Eric LEJOINDRE** : Nous avons obtenu des éléments de réponse assez tardivement puisqu'il s'agit d'un vœu à vocation d'abord parisienne et dont l'intérêt local n'est pas démontré. Néanmoins, puisque nous n'avons pas encore retravaillé sur le règlementaire de notre Conseil, j'ai préféré qu'il soit inscrit même s'il ne comporte aucun élément intéressant directement l'Arrondissement mais uniquement des éléments intéressant la préfecture et tout Paris. Parce que je suis un grand libéral, parce le débat est utile et puis parce que les questions déposées sont légitimes, il m'a semblé normal que nous puissions en discuter.

Seule la partie enlèvement des véhicules n'est pas encore traitée en régie puisque la verbalisation et le signalement des véhicules le sont déjà par les ASP. Les préfourrières, comme les fourrières, sont également gérées par la préfecture de police.

Trois questions sont soulevées : l'équilibre financier de l'activité d'enlèvement, l'équité territoriale et le comportement des grutiers. En effet, l'ensemble de la prestation n'est pas réalisée comme elle devrait l'être. Ce sont des constitutions légitimes qui ont d'ores et déjà donné lieu à une réflexion, d'abord à la préfecture de police puisque c'est de leur responsabilité et non pas celle de la Ville.

La reprise en régie de cette activité est une hypothèse de travail possible et qui exige, comme vous le souhaitez dans votre vœu, d'être expertisée et évaluée de manière approfondie au regard des coûts qu'elle engendrerait pour l'administration (le recrutement important et la formation de personnel, l'achat et l'entretien d'un parc de véhicules). Ce sont des questions assez lourdes.

Des éléments de réponse supplémentaires doivent être donnés au Conseil de Paris. C'est à cette échelle que la question est posée. J'avais proposé l'abstention sur un vœu d'un autre groupe politique dont je considérais qu'il ne relevait pas du Conseil d'arrondissement mais du Conseil de Paris. De la même façon, je proposerais aux élus qui le souhaitent de s'abstenir sur ce vœu. Il sera probablement adopté et débattu en Conseil de Paris. Cela empêchera les uns et les autres d'être en contradiction entre un vote potentiel ici et un vote potentiel au Conseil de Paris.

**Hugo THOUZET** : Je suis un nouvel élu. Je suis plutôt ravi de voir l'évolution de la droite et du centre ce soir sur ce genre de sujet. J'ai tendance – c'est peut-être mon côté communiste – à mettre un peu tout dans le même panier. La droite et le centre se rendent compte que parfois le privé, pour ne pas dire autre chose, n'est pas tout à fait à la hauteur, ne répond pas tout à fait aux enjeux et n'est pas forcément porteur de l'efficacité escomptée.

Quand il s'agissait de mettre l'eau en régie publique, ce qui a pourtant permis de baisser les tarifs de 8 %, la droite avait voté contre. Quand il s'agissait de parler de marché public sur la collecte des déchets – je lis les comptes rendus assidûment en tant qu'élus extrêmement responsable – M. BOURNAZEL en Conseil de Paris affirmait qu'il fallait, sans scrupules, passer à la décision de déléguer aux membres de l'entreprise ; c'était il y a un an. Si j'étais naïf, ce que je ne suis pas malgré mon jeune âge, je penserais que nous avons presque réussi à convaincre la droite ce soir.

Sur le fond, nous, cela fait longtemps que nous sommes convaincus de l'efficacité du service public. Nous sommes amenés à nous interroger sur les raisons qui motivent ce vœu. Nous n'aurions pas forcément formulé les considérants de la même façon. Toutefois, nous ne pouvons pas être en

désaccord avec la volonté de mener une étude de faisabilité pour un passage en régie publique. Le groupe PC – Front de gauche va donc voter pour parce que nous gardons toujours l'intime conviction qu'il y a une supériorité du service public par rapport au marché et au secteur privé dans les services qui peuvent être apportés aux Parisiens et aux Parisiennes.

**Pascal JULIEN** : Je ne reviens pas sur l'ironie qui était faite du centre-droite. Nous avons tous eu la même réaction. Vous nous offrez rarement un tel plaisir, recommencez s'il vous plaît. Demandez la municipalisation de tout un tas de choses, nous vous passerons des idées éventuellement.

Cela étant, votre vœu pose quelques bonnes questions, notamment une à laquelle nous sommes sensibles, c'est l'égalité territoriale. Il faut que les voitures soient enlevées de la même manière partout et en tout lieu, aussi bien dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement qu'à Charles-Hermite ou ailleurs. De ce point de vue, nous nous rejoignons.

En même temps, vos considérants ne nous plaisent pas tous. Quand vous vous plaignez que le délai soit réduit entre la verbalisation et l'enlèvement... moi non. La voiture gêne. Donc, plus tôt elle est enlevée, mieux c'est. C'est bien de réduire le temps entre la verbalisation et l'enlèvement. Vous, vous préféreriez que cela dure en longueur.

Vous vous plaigniez aussi que les pénalités infligées aux contrevenants augmentent un peu. Il faut regarder la réalité du problème de l'occupation des voitures. Elles sont sur les trottoirs. Elles empêchent les passages des handicapés et des papas et des mamans avec leurs poussettes, etc. Franchement, il faut voir le caractère accidentogène de certains stationnements illicites. C'est en appuyant sur le porte-monnaie que les résultats s'obtiennent. Nous l'avons vu sur les crottes de chien et bien d'autres choses.

Vous proposez quelque chose qui est en train d'être étudié. Nous ne pouvons pas préjuger de ce qui sera le plus intéressant dans l'intérêt général pour les finances et pour le personnel. Nous sommes très sensibles à la question du personnel de ces entreprises qui ont effectivement tendance à enlever les voitures là où c'est le plus facile. Donc, il y a des coins de Paris qui restent un petit peu délaissés. Il y a une question de rentabilité, nous ne le nions pas. Il n'est pas prouvé que la gestion directe soit forcément plus efficace. Le groupe écologiste votera contre.

**Sandrine MEES** : Je suis un peu consternée par des prises de position que j'espérais en hauteur. Les arguments avancés des uns et des autres, et notamment par le dernier intervenant, sont d'ordre presque dogmatique et idéologique. Je n'ai pas l'habitude de me positionner à partir d'une doctrine qui inciterait à avoir des votes systématiques.

La délégation de service public est utile quand elle se montre pertinente et surtout efficace. Une idée est juste ou pas mais elle n'est pas doctrinalement toujours bonne ou toujours mauvaise. Donc, il faut étudier. Je pensais que nous avions la liberté d'avoir une parole circulante qui tienne compte à la fois des résultats et de l'intérêt ; peut-être ai-je été un peu naïve.

C'est une obsession phobique de M. JULIEN de faire en sorte que la voiture ne puisse plus avoir droit de cité. Il faut aussi qu'il respecte parfois les automobilistes. Ce climat de confrontation perpétuelle nuit au bon travail des élus que nous sommes. Nous devrions nous adosser ensemble sur des choses qui vous paraissent légitimes pour nous sortir d'une ornière. Nous sommes dans des dérives que vous décrivez, que vous constatez. Ce qui vous gêne peut-être, c'est que ce soit l'opposition constructive qui puisse se faire l'écho de la population. Je le regrette. Je souhaitais qu'autour de nos interventions réciproques, nous puissions chacun chercher ce qui peut aujourd'hui non pas nuire à l'intérêt général mais le porter.

Les généralisations qui sont faites me paraissent inappropriées dans le contexte de dureté dans lequel nous vivons. Elles sont également décalées et très surprenantes de la part d'élus aguerris à la joute intellectuelle mais qui ne font pas avancer sur le terrain les réalités, les demandes et les attentes urgentes des Parisiens et des Parisiennes du 18<sup>ème</sup>.

**Eric LEJOINDRE** : En l'occurrence, ceux qui se sont le plus opposés sont ceux qui vont voter pour votre vœu. Les autres expressions, dont la mienne qui a je crois été plus calme, amènent à un choix différent. Toutefois, c'est aussi cela l'expression de la démocratie.

La cohérence des prises de position a aussi du sens. En politique, il ne faut pas changer systématiquement de prise de position en fonction des sujets. L'ensemble des expressions sont légitimes. Je ne sais pas si M. JULIEN est phobique mais en tout cas, sa position sur la voiture en ville n'a pas varié depuis très longtemps, elle est tout aussi légitime que d'autres. Il s'est par ailleurs exprimé dans des conditions qui m'ont paru acceptables.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Il y a ceux qui considèrent qu'ils ont une idéologie et donc, du début jusqu'à la fin de leur vie, ils penseront toujours la même chose ; de toute façon, ils ont raison... ils sont d'ailleurs intelligents. Puis il y a ceux qui, de l'autre côté, n'ont rien compris ; ils sont méchants, pas intelligents et ne comprennent pas le monde. La réalité est un peu plus complexe. Au fond, le pragmatisme consiste à définir une politique par rapport au besoin des habitants. Je ne suis ni pour le privé ni pour le public. Je suis pour le public quand il peut rendre un meilleur service aux habitants et je suis pour le privé lorsqu'il rend un meilleur service aux habitants.

Vous avez pris l'exemple de la privatisation dans certains nombres de sujets comme la collecte des ordures ménagères. Je l'assume. J'étais le premier à le mettre dans le débat public lors de la primaire l'année dernière. Beaucoup de gens ont suivi depuis et vraisemblablement pas qu'à droite. Vous allez être surpris parce que dans la majorité qui est la vôtre aujourd'hui, un certain nombre de gens pourraient avoir des positions un peu différentes.

C'est beaucoup plus compliqué que cela le monde. En réalité, il faut faire des choix par rapport à une culture de l'évaluation et du résultat. Le plus performant doit être choisi. C'est le rôle d'un élu républicain de sortir des idéologies. En tout cas, c'est ce que nous croyons. Je suis complètement en phase avec ce qu'a dit Mme MEHAL. Je suis heureux d'avoir croisé son chemin. Nous avons la même conception du rôle de l'élu même si nous ne sommes pas d'accord sur tous les sujets. C'est cela le débat démocratique.

Vous dites que le vœu n'intéresse pas le Conseil du 18<sup>ème</sup>. Je rappelle que le 18<sup>ème</sup> arrondissement est dans la Ville de Paris donc il a sa part ; il en représente une bonne part même. Tous les sujets qui intéressent les Parisiens intéressent les habitants du 18<sup>ème</sup> arrondissement qui sont aussi des Parisiens. Je suis prêt à traiter ces sujets. Ne dites pas que le problème des fourrières qui touche aussi le 18<sup>ème</sup> arrondissement, un des plus grands arrondissements de Paris, ne peut pas être traité au Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement. Enfin, sortons de ces caricatures assez amusantes : le centre de droite, le centre, etc. et puis il y a les Verts de gauche et puis il y a les écologistes, ce sont deux choses différentes.

**Yan BROSSAT** : Il y a eu un grand débat sur la remunicipalisation de l'eau au cours de la dernière mandature, l'UMP s'y était opposé. J'observe que pragmatiquement, la remunicipalisation de l'eau a permis de faire baisser les prix de 8 %.

**Eric LEJOINDRE** : Sur la question des fourrières, un travail est organisé d'ores et déjà au niveau de l'Hôtel de Ville avec la préfecture de police. Fort des éléments que j'ai moi-même donné, je m'abstiendrai. Je demande à chacun de voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est adopté.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2014.259 à la majorité soit 15 voix pour dont 4 pouvoirs (UMP-CI/UDI-MODEM/PC-FDG) 8 voix contre dont 2 pouvoirs (EELV) et 21 abstentions dont 2 pouvoirs (PS)*

**DELIBERATION : 18.2014.160 : Vœu déposé par les élus du groupe UMP et citoyens**

**indépendants, UDI-MODEM à M. le Maire du 18e arrondissement et Mme la Maire de Paris**

**relatif à l'implantation d'un marché hebdomadaire alimentaire de plein-vent au niveau du**

**rond-point de la Chapelle**

**Pierre LISCIA** : Contrairement à d'autres quartiers du 18<sup>ème</sup>, ce quartier peut être considéré comme étant pauvre en commerce de proximité et notamment en commerce de produits alimentaires.

Quand je parle de ce quartier, j'entends également les quartiers de la porte de la Chapelle mais aussi de la porte d'Aubervilliers. Beaucoup d'habitants de ces deux portes sont contraints de se rendre chaque jour au marché couvert de la rue de l'Olive. Cependant depuis sa rénovation, certains habitants nous expliquent que ce n'est pas non plus devenu à la portée de toutes les bourses. Donc beaucoup d'entre eux, notamment porte d'Aubervilliers, préfèrent se rendre rue de Joinville dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement pour effectuer leur marché hebdomadaire.

Tant le marché de l'Olive que le marché de Joinville sont assez éloignés des deux portes. Beaucoup de personnes à mobilité réduite notamment, mais aussi beaucoup de personnes âgées, sont dans



l'incapacité ou éprouvent des difficultés à se rendre sur ces marchés, avec tous les désagréments que cela peut représenter dans leur vie quotidienne.

L'implantation d'un marché alimentaire de plein-vent hebdomadaire – éventuellement dominical puisque le dimanche est une journée où la circulation est moins dense – pourrait revitaliser un quartier qui manque justement de vie commerçante, de service de proximité et parfois même de vie tout court.

L'espace disponible entre le rondpoint de la Chapelle et les trottoirs de la rue de la Chapelle, jusqu'à la station service avant la porte de la Chapelle, sont largement inexploités et assez larges pour accueillir un tel marché.

Je présente le vœu – au nom de mes collègues et de tout le groupe UMP, citoyens indépendants, UDI-MODEM – que M. le Maire lance une concertation ainsi qu'une étude de faisabilité en vue d'implanter un marché hebdomadaire alimentaire de plein-vent au niveau du rondpoint de la Chapelle.

**Afaf GABELOTAUD** : Nous avons un problème technique majeur sur le site pour l'implantation d'un marché à court terme, voire à moyen terme. Les travaux de Chapelle International vont commencer très prochainement à la rentrée, cela va bouleverser considérablement la porte. Il y aura le chantier mais aussi un nombre assez conséquent de camions. Par conséquent, l'implantation d'un marché à ce niveau ne peut pas être envisagée à court terme.

D'autre part, nous avons investi 7 M€ dans le marché de la Chapelle qui est extraordinaire de diversité et de qualité, en plus d'être beau. Je ne suis pas certaine qu'une telle initiative soit une bonne nouvelle pour les commerçants qui essayent aujourd'hui de fidéliser leur clientèle mais qui essayent aussi d'amener un certain nombre de clients nouveaux pour pouvoir eux-mêmes survivre dans le contexte actuel.

Il y a une accessibilité totale pour les personnes à mobilité réduite et les handicapés sur ce marché. Donc, cela ne devrait pas poser de problème en termes d'accessibilité. Ce marché est à douze minutes de la porte de la Chapelle donc cela pose vraiment un vrai questionnement quant à la commercialité du secteur et l'implantation d'un second marché, à proximité du moins.

Quant aux prix, je ne suis pas sûre que le marché de la Chapelle soit plus cher qu'ailleurs. En tout cas, les prix sur un marché alimentaire, même découvert, ne peuvent pas être garantis. C'est assez subjectif. La qualité des produits afférents au marché de la Chapelle peut justifier certains prix. Cependant, je suis sûre que tous les prix s'y retrouvent.

Nous avons eu un vœu de Mme DECORTE lors de la précédente mandature quant au fait de remettre un marché sur la porte d'Aubervilliers puisqu'il existait un marché à ce niveau qui a tout simplement périclité. Nous avons demandé à la direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur de nous donner des éléments sur une étude de faisabilité ou sur la possibilité de réimplanter un marché. La réponse a été claire, il n'y a pas commercialité

suffisante pour pouvoir implanter un marché. Les commerçants n'iront pas par rapport à d'autres marchés alimentaires. Ce sont des questions de places. Quelqu'un sera abonné sur ce marché mais il ne débarrera pas. Donc à sa place, il y aura des volants. Je ne suis pas sûre que ce soit la réponse idéale au souhait premier qui est un marché alimentaire de proximité. Donc, les conditions n'étaient pas réunies sur ce site et ne le sont toujours pas.

Néanmoins, dans la nouvelle configuration de la porte de la Chapelle, à l'arrivée des premiers habitants sur Chapelle International dans quelques années, il faudra très certainement repenser des commerces complémentaires. Nous ne sommes pas obligés d'avoir des formes identiques à proximité. L'idée n'est pas de tuer ou d'assécher un autre site.

Il y a pas mal de choses à réfléchir. Nous avons 4 000 m<sup>2</sup> d'agriculture urbaine, il y aura peut-être quelque chose à faire autour. Nous pourrions repenser un marché plus tourné vers des circuits courts sur des produits un peu plus différents. A ce moment, il sera opportun de repenser à cette question. A court ou moyen terme, rien n'est réuni pour lancer cette étude de faisabilité qui ne donnera absolument rien dans l'immédiat. Collectivement, nous pouvons repenser cette question.

Les réponses que j'ai à vous apporter aujourd'hui sont très contraintes dans le temps. Il y a les travaux. Donc, je vous invite à retirer votre vœu si les réponses vous conviennent et de reparler de cette commercialité en temps voulu.

**Eric LEJOINDRE** : Le principe du marché, c'est que pour qu'il y ait des commerçants, il faut qu'il y ait des clients. Les études qui ont suivi la disparition du marché de la porte d'Aubervilliers ont démontré que la commercialité de cette zone n'était pas suffisante à l'époque où le marché de la Chapelle n'était pas encore refait. La partie de la clientèle actuelle allait au marché de la Chapelle dans des conditions difficiles. La concurrence n'existait pas encore.

Aujourd'hui, dans la zone du nord de la Chapelle, envisager un marché alimentaire supplémentaire ne paraît pas crédible faute de clients. La question se posera peut-être à nouveau une fois que les travaux de Chapelle International et de la porte de la Chapelle seront réalisés et que de nouveaux habitants seront arrivés ; que la question de Paris I sera posée à la porte de la Chapelle et que les étudiants seront là ; que les habitants de l'autre côté du boulevard, côté Mc Donald, seront là.

Un aménagement est en cours au rondpoint de la Chapelle. La question se pose plus sur la porte d'Aubervilliers. Encore faut-il que les nouveaux habitants de ces quartiers – nous sommes à des horizons de plusieurs années – soient disponibles pour aller acheter. Tant qu'il n'y a pas d'acheteur, il n'y a pas de vendeur, c'est la dure loi du commerce.

Les études ont déjà été réalisées à de nombreuses reprises. Les habitants demandent souvent la réintroduction d'un marché. Malheureusement, il n'est parfois pas possible d'y répondre positivement parce que le projet qu'ils portent n'est pas forcément le plus opportun. Voilà pourquoi je vous proposerais, après l'intervention des uns et des autres, de retirer votre vœu. Après les travaux de Chapelle International dans quelques années, nous travaillerons avec ceux qui le souhaitent pour installer les choses.

Les habitants de ce quartier sont assez peu nombreux à réclamer un marché supplémentaire. Beaucoup sont très heureux d'aller au marché de la Chapelle. Les autres, très franchement, vont souvent au Millénaire, y compris parce qu'ils ont encore des voitures dans cette zone. Ce n'est pas forcément toujours bien mais c'est la façon dont ils aiment à faire leurs courses. A ce stade, je crains malheureusement que nous ne puissions donner une suite favorable à votre vœu.

**Pascal JULIEN** : J'ai présidé 47 conseils de quartier en onze ans, participé à des centaines de réunions publiques dans ce secteur, trois campagnes électorales aussi, c'est la première fois que j'entends parler ainsi d'un marché à cet endroit. Par contre, l'installation d'un marché sur le boulevard Ney est un sujet récurrent de la part des habitants. Il faut une première fois à tout, c'est très bien. La concertation, ce n'est pas mal.

Toutefois, d'autres besoins pourraient trouver satisfaction sur ce territoire du rondpoint de la Chapelle (activités ludiques, espace vert). Les joueurs de pétanque y sont présents. Des choses restent à améliorer. Si des besoins se sont exprimés pour utiliser cet espace – à ma connaissance, j'ai quelques heures de vol – cela n'a jamais été pour un marché alimentaire mais pour d'autres besoins. Pour le reste, je rejoins tout à fait la position du Maire.

**Pierre LISCIA** : Le fait que le reste du temps, il y ait des joueurs de pétanque, des parcs à chien ou des espaces verts sur ce même lieu n'empêche pas l'implantation d'un marché dominical par exemple. Je parle également des trottoirs qui jouxtent ce rondpoint.

Effectivement, le marché de la rue de l'Olive est complètement accessible pour les personnes à mobilité réduite. J'entendais par accessibilité la distance. Pour des personnes âgées et à mobilité réduite, en termes de fatigue et d'efforts à fournir pour faire son marché, trainer son cabas et faire l'aller-retour, ce n'est pas douze minutes.

L'équipe de la majorité a souligné le fait qu'il n'y ait pas assez de commercialité dans le quartier. Certes, M. le Maire, pour qu'il y ait des commerçants, il faut qu'il y ait des clients. Justement, le fait que les travaux commencent et que Chapelle International s'implante dans le quartier peut éventuellement ramener davantage d'habitants et donc créer une demande et créer cette commercialité. Donc, je maintiendrai mon vœu.

Qu'il y ait des travaux dans cette zone n'enlève rien au fait qu'une étude de faisabilité puisse être faite pour l'avenir éventuellement, à savoir quand les travaux seront en passe d'être achevés. La concertation ne fait de mal à personne et peut également être faite avec les habitants de la porte d'Aubervilliers, de la porte de la Chapelle, de votre secteur M. le Maire.

Vous avez dit qu'en plusieurs années, jamais personne ne vous avait parlé d'une telle demande. Cependant, plusieurs personnes m'ont dit que cela pouvait être une très bonne idée de faire revivre ce quartier avec l'implantation d'un marché une fois par semaine seulement. Donc, je maintiens mon vœu.

**Eric LEJOINDRE** : Je partage votre avis sur l'intérêt qu'il y a à faire toutes les concertations qu'il faut, encore faut-il que les habitants y soient. Or, aujourd'hui, les habitants de Chapelle International ne sont pas à Chapelle International. Donc, il est difficile de prévoir maintenant une étude de commercialité sur un secteur qui n'est pas encore habité. De la même façon, les modifications qui vont avoir lieu sur la porte de la Chapelle et sur la zone qui va de la Chapelle à la porte d'Aubervilliers ne sont pas encore là. Donc les habitants n'y étant pas, il serait difficile de concerter avec eux de leurs besoins commerciaux.

Cette question est tout à fait légitime même si la réponse ne peut pas être apportée maintenant. La question sera aussi posée de l'interaction avec le marché des Cinq continents qui va s'implanter à la porte de la Chapelle et qui va proposer une offre commerciale très différente de celle d'un marché hebdomadaire.

Enfin, des commerçants dans un marché couvert sont là toute la semaine, y compris le dimanche matin, dans un périmètre très proche. Les commerçants ont pris le risque de rester puis de s'implanter à la porte de la Chapelle. Ils ont une offre très diverse notamment en fruits et légumes mais aussi en viande, avec des tarifs qui varient vraiment du tout au tout entre un certain nombre de commerçants. Ceux qui font leurs courses là-bas le savent. La variété de tarifs très importante permet en grande partie de répondre à la demande de ceux qui ne vont pas dans l'hypermarché du coin. Malgré notre opposition, les habitants notamment de Charles-Hermite y étaient très favorables à l'époque.

Donc je propose de ne pas adopter votre vœu pour la simple et bonne raison que la question se posera au moment où les habitants seront dans ces lieux. Je redonne bien le sens de notre vote négatif, ce qui pourrait empêcher la distribution de tracts légèrement biaisés dans les boîtes aux lettres du coin... mais nous y répondrons de la même manière.

Notre vote n'est pas un rejet en soi du fait qu'il y ait un marché – a priori pas sur le rondpoint de la Chapelle tant que les camions passeront mais – sur le boulevard Ney, au moment où les nouveaux habitants seront là et où il y aura une perspective un jour d'avoir une commercialité suffisante. Quand il n'y a pas de client, les commerçants ferment, c'est la loi toute bête du commerce. Même nos camarades de toutes les sensibilités ne peuvent pas y déroger. Je mets ce vœu au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? Il n'est pas adopté.

**Christian HONORE** : Je trouve extraordinaire l'attitude de M. JULIEN qui est toujours contre tout ce que la droite propose. Il fait référence à un éventuel espace vert. Avec M. BOURNAZEL à la mandature précédente, nous avons proposé de végétaliser ce rond-point qui est épouvantablement laid. Je me souviens que M. JULIEN, en étant nuancé comme d'habitude, a refusé ce vœu.

**Eric LEJOINDRE** : Nous n'allons plus relancer un sujet.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2014.160 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (UMP-CI/UDI-MODEM) et 35 voix contre dont 5 pouvoirs (EELV/PS/PC-FDG)*